

CONSEIL DE VILLE DE MOUTIER
SEANCE DU 5 DECEMBRE 2022, A 19 H 30,
A LA SOCIÉTÉ HALLE
PROCES-VERBAL N° 382

Ordre du jour

1. Appel (page 4)
2. Déclarations de groupes (page 5)
3. Procès-verbal N° 381 du 31 octobre 2022 (page 6)
4. Rapport de la Commission de gestion et de surveillance au Conseil de Ville (1^{er} semestre 2022) (page 7)
5. Rapport de la Commission de gestion et de surveillance au Conseil de Ville (2^e semestre 2022) (page 7)
6. Rapport du Conseil municipal au Conseil de Ville relatif à la modification du Règlement du fonds de chômage, du Règlement concernant le Fonds destiné à promouvoir le développement de l'économie et du Règlement relatif au fonds destiné à la création culturelle (page 8)
7. Rapport du Conseil municipal au Conseil de Ville relatif à la planification financière 2022-2027 (page 11)
8. Rapport du Conseil municipal au Conseil de Ville relatif à l'indexation des salaires pour le personnel et les autorités de Moutier pour l'année 2023 (page 15)
9. Rapport du Conseil municipal au Conseil de Ville relatif à l'adoption du budget communal 2023 (page 17)
10. Réponse du Conseil municipal à la motion de M. Léonard Paget intitulée : « Pour plus d'autonomie énergétique, développement d'une nouvelle centrale solaire sur les toits communaux » (N° 1756 – MO 714) (page 22)
11. Réponse du Conseil municipal à la motion du Rauraque relative à la reprise du réaménagement de la Birse à Moutier avec le canton du Jura (N° 1761 – MO 717) (page 24)
12. Réponse du conseil municipal à la motion de M. Cédric Erard (PSA) demandant la participation des écoliers de Moutier à la Coupe Crédit Suisse organisée par la République et Canton du Jura (N° 1765 – MO 720) (page 25)
13. Réponse du Conseil municipal à la motion urgente de M. Léonard Paget intitulée : « Crise énergétique – Renoncer à installer les décorations de Noël énergivores cette année » (N° 1780 – MO 722) (page 26)
14. Réponse du Conseil municipal à la motion de M. Léonard Paget intitulée : « Crise énergétique – Limiter les éclairages publics la nuit » (N° 1782 – MO 723) (page 27)
15. Réponse du Conseil municipal à l'interpellation de M. Léonard Paget intitulée : « Inflation, augmentation de salaire pour les employé(e)s communaux ? » (N° 1775 – IN 504) (page 29)
16. Réponse du Conseil municipal à la question écrite de Mme Marina Zuber (PSA) intitulée : « Hausse du prix de l'électricité – Usagers prévôtés pénalisés ? » (N° 1779 – QU 406) (page 30)

17. Transfert de la Commune de Moutier à la République et Canton du Jura, information du Conseil municipal (page 31)
 18. Information du Conseil municipal sur les affaires en suspens (page 32)
 19. Communications (page 32)
 20. Questions orales (page 32)
 21. Divers (page 32)
-

Affaires en suspens

- **N° 1781 – IN 506 | Délai de réponse : 10.01.2023**
Interpellation de M. Léonard Paget intitulée : « Subventions pour les énergies renouvelables, montants trop faibles ? »
- **N° 1783 – IN 507 | Délai de réponse : 10.02.2023**
Interpellation de M. Mathieu Houmard intitulée : « Végétaliser la place de la gare ! »
- **N° 1784 – QU 407 | Délai de réponse : 10.02.2023**
Question écrite de M. Léonard Paget intitulée : « Décès extraordinaire du 9 septembre 2019 à la piscine de Moutier »

Affaires en suspens

- **N° 1781 – IN 506 | Délai de réponse : 10.01.2023**
Interpellation de M. Léonard Paget intitulée : « Subventions pour les énergies renouvelables, montants trop faibles ? »
 - **N° 1783 – IN 507 | Délai de réponse : 10.02.2023**
Interpellation de M. Mathieu Houmard intitulée : « Végétaliser la place de la gare ! »
 - **N° 1784 – QU 407 | Délai de réponse : 10.02.2023**
Question écrite de M. Léonard Paget intitulée : « Décès extraordinaire du 9 septembre 2019 à la piscine de Moutier »
-

Remarques

- Les documents relatifs aux points de l'ordre du jour sont disponibles sur le site www.moutier.ch. Dans la barre de recherche principale, inscrire « Documentation du Conseil de Ville », puis cliquer sur le fichier concerné qui apparaît à l'écran (<https://moutier.ch/autorites/conseil-de-ville/documentation-des-seances-du-conseil-de-ville>).
- **A l'issue de la séance, les membres du Conseil municipal et du Conseil de Ville sont cordialement invités à une verrée dînatoire à la Sociét'halle.**

INTRODUCTION

Mme Danila Sauvain, Présidente : Bonsoir tout le monde, bienvenue pour ce dernier Conseil de Ville de l'année. Nous allons commencer.

Je commence par vous donner les informations suivantes. Les absences au Conseil de Ville : Mme Lucie Scaiola (PSA), remplacée par Mme Laure Hagmann Bortolussi, M. Bastien Eschmann (Le Centre), remplacé par Mme Souade Wehbé, M. Philippe Challet (Le Centre), remplacé par M. Bernard Dreier, M. Nicolas Terreaux, non remplacé, Mme Catherine Zahno, non remplacée, M. Enzo Dell'Anna (RPJ) non remplacé.

Absences au Conseil municipal : M. Jean-Jacques Cléménçon.

Vous avez reçu l'ordre du jour de la présente séance, est-ce qu'il appelle des modifications de votre part ? Si ce n'est pas le cas, l'ordre du jour est accepté tacitement.

1. Appel

- membres présents	: 34
- membres absents et excusés	: 6
- membres suppléants présents	: 3
- membres présents à la séance	: 37

37 membres sont présents :

PSA : Mmes Danila Sauvain, Pauline Weiss, Mylène Jolidon, Corinne Schwab, Marina Zuber et MM. Pierre Coullery, Cédric Erard, Daniel Heizmann, Jean-Pierre Maitre, Patrizio Robbiani, Christophe Winistoerfer ; **Le Centre** : MM. Laurent Coste, Roland Piquerez, Giorgio Terazzi ; **RPJ** : Mme Chantal Mérillat et M. Frédéric Schwab ; **RAU** : MM. Jonathan Gosteli, Clément Piquerez, Toni Carabotti et Valentin Winistoerfer ; **INT** : Mme Laurence Carozza et M. René Wahli ; **MAV** : M. Francis Pellaton ; **PCSI** : M. Julien Berthold ; **SANS PARTI** : Mmes Sandrine Juillard, Mathilde Roulin, Maryline Tièche et MM. Jonas Girardin, Mathieu Houmard, Hugo Lehmann, Patrick Muster, Léonard Paget, Sébastien Queloz, Philippe Stäger.

6 membres sont absents et excusés :

Mme Lucie Scaiola (PSA) ; M. Enzo Dell'Anna, (RPJ) ; MM. Philippe Challet et Bastien Eschmann (Le Centre) ; M. Nicolas Terreaux, Mme Catherine Zahno

3 membres suppléants sont présents :

Mme Laure Hagmann Bortolussi (PSA) ; Mme Souade Wehbé, M. Bernard Dreier (Le Centre)

Représentation du Conseil municipal :

M. Marcel Winistoerfer, maire, M. Valentin Zuber, vice-maire, Mmes Claire-Lise Coste, Suzanne Kohler ; MM. Pierre Sauvain, Marc Tobler, Pascal Eschmann, Karim Bortolussi

Est excusé :

M. Jean-Jacques Cléménçon, Conseiller municipal

Sont également présents :

MM. Christian Vaquin, Chancelier, Fabrice Zartemi, administrateur des finances ; Mme Angela Della Torre, Caisse municipale

Présidence :

Mme Danila Sauvain, Présidente

Secrétaire :

Mme Virginie Simonin, Adjointe au Chancelier

Retranscription du procès-verbal :

Mme Joëlle Seuret, secrétaire chancellerie

2. Déclarations de groupes

Mme la Présidente : Les groupes suivants se sont inscrits pour les déclarations de groupe. Tout d'abord le PSA puis le Rauraque. Pour le PSA M. Christophe Winistoerfer.

M. Christophe Winistoerfer : Madame la Présidente, Chère Danila, Mesdames et Messieurs du Conseil municipal et de la presse, Chers collègues.

Les élections communales de la semaine dernière ont renforcé le Parti socialiste autonome comme premier parti de la Ville de Moutier avec pratiquement 35 % des suffrages exprimés. Ses trois élus au Conseil municipal ont été réélus et le PSA est passé tout près d'un quatrième siège à l'exécutif. Au Conseil de Ville, il progresse de 12 à 13 sièges.

A noter que, si la parité hommes-femmes était presque atteinte sur nos listes, mais malheureusement pas tout à fait, nos électeurs se sont chargés de corriger le tir puisque sur l'ensemble des deux conseils, le PSA peut se targuer d'avoir fait élire exactement huit hommes et huit femmes, ce qui constitue un résultat absolument magnifique.

Les thèmes phares de notre campagne — solidarité, liberté, égalité, éco-responsabilité, culture — ont su toucher nos concitoyens et seront comme par le passé au cœur de notre action.

Le Parti socialiste autonome remercie les électrices et les électeurs qui lui ont témoigné leur confiance et tâchera de se montrer digne de celle-ci lors de la législature qui débute bientôt. Il félicite tous ses élus et remercie l'ensemble des candidats nombreux et enthousiastes qui se sont présentés sur ses listes.

Nous félicitons aussi Marcel Winistoerfer pour sa brillante réélection, mais également toutes les autres personnes qui se sont engagées et qui, à un titre ou un autre, participeront activement à la vie démocratique prévôtoise ces prochaines années. Nous nous réjouissons de travailler avec elles pour le bien de la Ville et de ses habitants et dans l'optique de son transfert dans le canton du Jura. Merci.

Mme la Présidente : Merci M. Christophe Winistoerfer, M. Girardin.

M. Jonas Giardin : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs les membres du Conseil municipal, Chers collègues. Il ne vous a pas échappé qu'il y a eu les élections communales à Moutier le week-end dernier, toutefois ça a quand-même échappé à plus d'un électeur sur deux, ce qui est regrettable et dommageable.

Le Rauraque aussi souhaitait revenir un petit peu sur ces élections et vous partager nos sentiments.

Le Rauraque est tout d'abord satisfait de la réélection de Marcel Winistoerfer avec plus de 72% des voix ainsi que l'élection de son ancien membre du Rauraque, Clément Piquerez, au Conseil Municipal, que nous félicitons.

C'est un exemple de ce que le Rauraque veut être, permettre à des jeunes Prévôtois de se lancer en politique et de les voir progresser au fil des années.

Le Rauraque est revenu sur la scène politique prévôtoise il y a 12 ans, grâce notamment à une équipe de copains. La plupart des personnes qui ont lancé cette initiative sont maintenant des élus ici dans ce législatif, au Conseil municipal, au CJB ou même au Grand Conseil Bernois. Depuis son retour, le Rauraque a toujours pu obtenir 3 sièges au Conseil de Ville et exceptionnellement 4 sièges il y a 4 ans.

Très peu de personnes voyaient le Rauraque continuer cette année, mais pourtant, une nouvelle équipe de copains est arrivée et ils sont tous motivés à poursuivre les objectifs du Rauraque. Beaucoup de nouveaux visages, une liste de 32 personnes avec une moyenne d'âge d'environ 22 ans et un taux de renouvellement de nos candidats de 80% par rapport à il y a 4 ans. C'était un challenge cette année de pouvoir maintenir 4 sièges.

Il y avait également le fait que nous faisions cavalier seul, sans apparemment, sans Entente jurassienne. Tout le monde sur un même pied d'égalité, c'était une volonté de cette jeune équipe du Rauraque. Nous sommes satisfaits que cela se soit passé ainsi.

Le Rauraque tient quand même à exprimer quelques regrets. La perte d'un siège notamment était un peu difficile à encaisser mais comme dit précédemment, c'était un challenge de pouvoir les maintenir. Pourtant nous n'en étions pas loin. Nous sommes tout de même satisfaits de voir la réélection de Mathilde Roulin et moi-même (élus lors de l'élection libre de février 2022) et l'élection de Corentin Faivre, actuellement suppléant. Il reste toujours 3 sièges pour défendre les intérêts des jeunes Prévôtois. Nous avons remarqué que 5 jeunes de moins de 30 ans ont été élus cette année, comparé à 8 il y a 4 ans. Nous tenons à souligner que sur ces 8 élus d'il y a 4 ans, 4 ont été réélus au sein du Conseil de Ville, une personne maintenue et une personne au Conseil Municipal.

Mais 5 jeunes sur 41 c'est peu, trop peu. Rappelons qu'en Suisse la tranche d'âge 18-25 ans représente 18% de la population. C'est donc regrettable que nous soyons sous-représentés et de voir que le renouvellement des jeunes ne se fait pas. Il est peut-être plus difficile de faire confiance à notre jeunesse. Néanmoins, les beaux discours qui disent "la jeunesse c'est l'avenir" pullulent. Toutefois, ce constat a de la peine à se traduire dans les urnes.

Le deuxième regret est de voir que le taux de participation a considérablement baissé. C'est évident que la situation n'était pas la même qu'il y a 4 ans et beaucoup de choses se sont passées depuis. Il est regrettable que des habitants ne se soient pas déplacés, quels que soient leur couleur politique ou leur âge.

En étant la seule liste ayant rempli 41 places, notre gros regret est de voir que le nombre de suffrages complémentaires qu'il y a eu sur certaines listes. Il est certain qu'avec trois listes de 10 candidats en moins, cela devait arriver. Il est difficile de constater que l'on peut être seul sur une liste et de pouvoir obtenir deux sièges. C'est le jeu politique et nous respectons le résultat obtenu. Cependant, cette façon d'aborder la démocratie pose question. Il est difficile de concevoir que des personnes qui n'étaient même pas candidates pourront siéger dans ce cénacle tandis que beaucoup de listes, dont particulièrement la nôtre, ont fait l'effort de trouver pléthore de candidats et candidates motivés à s'engager pour leur ville.

Ce sont des petits regrets, peut-être que nos choix n'ont pas été les bons, mais nous laissons cela à ceux qui veulent faire des théories. Nous gardons une satisfaction de ce que le Rauraque réussit à accomplir au fil des années. Nous vous mettons au défi de dénicher une autre ville Suisse de la taille de Moutier qui présente une liste de plus de trente jeunes. Finalement, nous sommes persuadés que l'avenir nous appartient et qu'il nous donnera raison.

Nous tenons également à remercier les Prévôtois qui continuent d'avoir confiance aux jeunes et nous tâcherons de les soutenir lors de la prochaine législature. Je vous remercie.

Mme la Présidente : Merci M. Jonas Girardin.

3. Procès-verbal No 381 du 31 octobre 2022

Mme la Présidente : Vous avez reçu le procès-verbal de la séance du 31 octobre 2022. Est-ce qu'il appelle à des commentaires ? Si ce n'est pas le cas, merci de l'accepter par un levé de carte.

VOTE (à main levée)

A l'unanimité, le procès-verbal N° 381 du 31 octobre 2022 est accepté.

4. Rapport de la Commission de gestion et de surveillance au Conseil de Ville (1^{er} semestre 2022) Gestion d'une éventuelle infraction à l'école secondaire de Moutier

Le rapport de la Commission de gestion et de surveillance au Conseil de Ville (1^{er} semestre 2022), comportant 6 pages, a été distribué aux membres du Conseil de Ville. Ce document n'est pas reproduit dans le présent procès-verbal.

Mme Marina Zuber, Présidente de la Commission. Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, Chers collègues. Vous avez pris connaissance du rapport du 1^{er} semestre de la Commission de gestion et de surveillance et je vous en remercie. Ce rapport est, vous l'aurez compris, un peu particulier. La Commission de gestion et de surveillance a été interpellée par plusieurs citoyens suite à cette affaire et a souhaité comprendre comment elle a été gérée par la Direction de l'école secondaire de Moutier.

Notre commission s'est cependant rapidement heurté à plusieurs éléments problématiques, notamment en raison de l'enquête pénale toujours en cours. L'affaire, si elle était avérée, est grave et doit être prise au sérieux. Notre commission est d'avis qu'une attention particulière doit être portée sur ce genre d'affaire, et qu'une réflexion autour d'un concept de prévention pourrait être mise en place.

Nous souhaiterions donc que la Commission scolaire et/ou celle de gestion et de surveillance puisse reprendre le sujet en main une fois les conclusions pénales rendues. Je vous remercie de votre attention et reste à disposition en cas de questions.

Mme la Présidente : Merci Mme Marina Zuber. La discussion est ouverte. La discussion n'est pas demandée. La discussion est close.

VOTE (à main levée)

A l'unanimité, le rapport de la Commission de gestion et de surveillance au Conseil de Ville (1^{er} semestre 2022 ; Gestion d'une éventuelle infraction à l'école secondaire de Moutier) est accepté.

5. Rapport de la Commission de gestion et de surveillance au Conseil de Ville (2^e semestre 2022) Service social régional de la Prévôté : Point de situation et enjeux

Le rapport de la Commission de gestion et de surveillance au Conseil de Ville 2e semestre 2022), comportant 11 pages, a été distribué aux membres du Conseil de Ville. Ce document n'est pas reproduit dans le présent procès-verbal.

Mme Marina Zuber, Présidente de la Commission. Je confirme en tout point notre rapport portant sur le Service social régional de la Prévôté et n'ai pas grand-chose à ajouter, si ce n'est remercier Mme Gamma, M. Sauvain et M. Zartemi pour leur disponibilité et reste toujours à disposition en cas de questions.

Mme la Présidente : Merci Mme Marina Zuber. La discussion est ouverte. La discussion est demandée. M. Pierre Sauvain

M. Pierre Sauvain : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Je remercie la Commission de gestion pour ce rapport que j'ai lu avec beaucoup d'attention. Les travaux de la Commission de gestion sont très importants pour le Conseil de Ville, vous le savez, mais aussi pour le Conseil municipal qui s'appuie souvent sur ses recommandations pour tenter d'améliorer la qualité de son action. Ainsi, Mesdames, Messieurs, ces recommandations sont

importantes. C'est pour cette raison que je souhaite apporter quelques clarifications au rapport concernant le SSRP.

La Commission de gestion laisse entendre que le SSRP et le Conseil municipal n'auraient pas suffisamment anticipé le transfert des dossiers des communes de la Couronne au SSCO (Service social de Valbirse). Dans les faits, les dossiers liés à l'aide matérielle, qui sont gérés et travaillés par le SSRP, ont été transféré au Service social de Valbirse au 1^{er} janvier 2020. Ça a été un gros travail mais le SSRP l'a réalisé parfaitement et dans les temps. Quant aux dossiers liés à un mandat, ceux qui ont posé problème, ils sont gérés par l'APEA et la SSRP en est l'exécutant. Ainsi nous avons bien évidemment tenté de les transférer dans les mêmes délais, il en allait de notre intérêt. Le Conseil municipal a même convoqué le Président de l'APEA pour en discuter, mais ce dernier a décidé d'attribuer les dossiers au SSCO une fois leur personnel au complet. Nous n'avons pu qu'en prendre acte. En résumé, concernant les dossiers d'aide matérielle nous avons parfaitement accompli notre mission. Il n'est donc pas très juste de dire que nous n'étions pas suffisamment préparés. Pour les mandats qui ne dépendent pas de nous, nous ne pouvions pas non plus, par définition, par extension, nous préparer davantage. Dans tous les cas ce n'est pas trop juste non plus de laisser penser que nous avons cherché à rendre service à quiconque. Au contraire, et contre notre avis, nous avons été sommés par l'APEA d'assumer ces mandats jusqu'au transfert au SSCO, sous peine d'action en responsabilité civile.

La Commission de gestion fait également une recommandation sur la gestion du personnel. J'en prends acte en précisant toutefois que la Cheffe de service et moi-même cherchons précisément à faire suivre en tout temps les variations de dossiers avec les EPT (emplois à plein temps). Ce n'est effectivement pas une sinécure mais soyez certains que nous faisons le nécessaire pour participer à l'effort collectif visant à redresser les finances communales. Pour preuve, à l'heure actuelle la charge moyenne par assistant social à Moutier est de 91 dossiers, alors qu'elle devrait être de 80 pour un 100% selon les normes fixées et financées par le canton. Il faut donc comprendre que le SSRP est plutôt sous doté en personnel que sur doté, et ça a très souvent été le cas. Voilà Mesdames, Messieurs, les quelques précisions que je tenais à apporter au contenu du rapport que vous avez sous les yeux. Merci.

Mme la Présidente : Merci M. Pierre Sauvain. La discussion continue. La discussion n'est plus demandée. La discussion est close.

VOTE (à main levée)

A une majorité évidente, le rapport de la Commission de gestion et de surveillance au Conseil de Ville (2^e semestre 2022 ; Service social régional de la Prévôté : point de situation et enjeux) est accepté.

6. Rapport du Conseil municipal au Conseil de Ville relatif à la modification du Règlement du fonds de chômage, du Règlement concernant le Fonds destiné à promouvoir le développement de l'économie et du Règlement relatif au Fonds destiné à la création culturelle

Dans le cadre des mesures d'économies visant au rétablissement de la situation financière communale, il est proposé au Conseil de Ville de modifier

- Le Règlement du fonds de chômage (article 4), voté par le corps électoral le 5 mai 1996
- Le Règlement concernant le Fonds destiné à promouvoir le développement de l'économie (article 2), adopté par le Conseil de Ville le 25 octobre 2010
- Le Règlement relatifs au Fonds destiné à la création culturelle (article 4), adopté par le Conseil de Ville le 23 juin 2008

de manière à supprimer l'alimentation automatique des fonds du montant des intérêts du capital.

Cette suppression allège le compte de fonctionnement des sommes suivantes (référence : exercice 2021) :

- Fonds de chômage : Fr. 3'762.-- ;
- Fonds destiné à promouvoir le développement de l'économie : Fr. 25'794.-- ;
- Règlement relatif au Fonds destiné à la création culturelle : Fr. 0.--.

Le projet de budget 2023 tel que présenté au Conseil de Ville ne comprend pas ces montants. Ils font partie des mesures proposées afin de reconstituer la fortune comptable jusqu'à l'échéance de 2027.

Au vu de ce qui précède, le Conseil de Ville est invité à voter les trois arrêtés annexés.

M. Marc Tobler, représentant du Conseil municipal. Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, bonsoir. Dans le cadre de la liste des mesures d'économies, la Commission des finances a proposé au Conseil municipal la suppression de l'attribution d'intérêts annuels calculés sur le capital moyen durant l'exercice au fonds de chômage, au Fonds destiné à promouvoir le développement de l'économie ainsi qu'au Fonds destiné à la création culturelle. Lors du bouclage des comptes 2021, la charge cumulée pour ces imputations a été de Fr. 29'556.-. Il s'agit donc d'une économie dans le compte de fonctionnement du budget 2023 de Fr. 30'000.-.

Fonds culture

Au 01.01.2022	solde 0.--
Intérêts	0.--

Fonds chômage

Au 01.01.2022	solde 234'192.--
Intérêts	3'762.--
Prélèvement annuel CARITAS	35'000.--
Autres prélèvements, par exemple soutien Verrerie, etc.	

Fonds économique

Au 01.01.2022	solde 2'176'743.--
Intérêts	25'794.--
Prélèvement sur perte prêt économique	

Pour permettre la suppression de ces positions budgétaires, les trois règlements doivent être adaptés par le biais de la suppression des articles prévoyant ces imputations annuelles automatiques. Par conséquent, je vous propose de bien vouloir voter ces trois arrêtés qui vous sont soumis par le Conseil municipal. Merci.

Mme la Présidente : Merci M. Marc Tobler. La discussion est ouverte sur l'entrée en matière. M. Daniel Heizmann.

M. Daniel Heizmann : Merci Mme la Présidente, Mesdames, Messieurs, bonsoir. Les indications que l'on vient de recevoir m'auraient été agréables, ainsi qu'à beaucoup de gens si on les avait eues sur le document qui a été transmis pour le Conseil de Ville. Parce que le document qu'on a nous dit juste qu'on va supprimer ces intérêts. Il y a le montant des intérêts, mais on n'a aucune indication en ce qui concerne finalement les fonds, la somme qu'il y a dans les fonds. On n'a aucune indication de savoir quels sont les mouvements qu'il y a dans ces fonds, et je trouve que c'est un manque de transparence à mes yeux de devoir se prononcer sur trois suppressions d'intérêts pour des comptes alors qu'on ne sait pas ce qu'il y a dedans, ce qui se passe. Donc j'aurais bien aimé que dans le libellé d'entrée de votre texte qu'on ait ces références-là. Maintenant Marc Tobler vient de nous donner des chiffres, j'ai quand-même une question un petit peu plus précise concernant le fonds destiné pour le chômage. Dans le cadre de cet abandon d'intérêts, quel est le risque pour la place que nous finançons à Caritas, qui est de l'ordre sauf erreur de Fr. 35'000.-, quel est le risque qu'il y a dans la suppression de ces intérêts pour pouvoir garantir que cette place sera toujours

pérenne ? Voilà ma question pour finaliser cela. Nous avions nous prévu dans tous les cas de faire une non entrée en matière au vu des résultats, mais j'attends encore la réponse sur la question précise que je viens de faire, et après cette réponse je me permets de demander une suspension de séance de quelques minutes pour qu'on puisse se positionner par rapport aux indications qu'on a reçues ce soir, pour pouvoir se prononcer là-dessus.

Mme la Présidente : Merci M. Daniel Heizmann. M. Tobler vous voulez répondre ?

M. Marc Tobler : Pour répondre à Daniel Heizmann, actuellement ce n'est pas dramatique puisqu'il reste encore Fr. 234'000.- sur le fonds. Et puis les intérêts c'est seulement de Fr. 3'700.- qu'on augmenterait le fonds par année. Il y a toujours encore 6-7 ans qu'on peut payer ces Fr. 35'000.- pour le prélèvement pour Caritas, qui représente deux postes de travail.

Mme la Présidente : Merci M. Marc Tobler. M. Heizmann.

M. Daniel Heizmann : Merci pour la précision mais je rappelle quand-même que le fonds de chômage il n'est pas je pense uniquement destiné pour la place de Caritas, et que ce fonds il doit être activé lorsqu'il arrive une catastrophe. Je peux m'imaginer lorsqu'il y a eu la dernière déconfiture qui était Verres Industriels, ce fonds de chômage a pu être employé pour différentes démarches qui ont été faites avec les gens de Verres Industriels. Donc on sait que la situation économique est toujours très rapide et qu'en principe quand elle est rapide ça fait très vite des dégâts, donc moi ma question c'est est-ce que vraiment c'est la fin du monde ces Fr. 3'762.- d'intérêts pour la commune ? Moi je pense que pour le fonds de chômage on devrait être juste un petit peu plus attentif et puis peut-être quand-même dire que ces intérêts-là on les laisse. Parce que ça peut vite prendre une ampleur s'il y a une catastrophe dans une boîte de moyenne ou grande importance en ville de Moutier. Donc moi je propose qu'on ne supprime pas ces Fr. 3'762.- d'intérêts dans le compte du chômage.

Mme la Présidente : Merci M. Daniel Heizmann. Vous ne voulez pas entrer en matière et vous souhaitiez une interruption de séance c'est juste ? M. Tobler.

M. Marc Tobler : Je pense que ça serait bien que les trois règlements soient au même niveau. Et puis effectivement il n'y a que Fr. 3'000.- et puis si la commune elle vient de nouveau à fortune on peut de nouveau changer ces règlements. On peut les changer dans une année, deux ans si vraiment on serait à fortune formidable. Ce n'est pas un problème. On les change maintenant parce qu'on a un découvert du bilan et puis il faut assainir, et le jour où on est de nouveau de l'autre sens, on peut sans autre de nouveau les changer. Et puis ça ne fait que Fr. 3'000.- effectivement.

Mme la Présidente : Merci M. Marc Tobler. M. Daniel Heizmann. M. Daniel Heizmann demande une suspension de séance, j'accorde une suspension de séance jusqu'à 20 h 00 pour discuter de ce point. On ne fait pas long, six minutes.

- LA SEANCE EST SUSPENDUE DURANT 6 MINUTES -

Mme la Présidente : On va reprendre, M. Daniel Heizmann.

M. Daniel Heizmann : Nous avons discuté et nous ne combattons pas l'entrée en matière.

Mme la Présidente : Merci M. Daniel Heizmann. Est-ce que la discussion est encore demandée sur l'entrée en matière ? Si elle n'est pas combattue, l'entrée en matière est acceptée tacitement. La discussion est ouverte sur le fond. M. Daniel Heizmann.

M. Daniel Heizmann : Chers collègues. Pour ne pas tout faire capoter, nous vous proposons de refuser l'arrêté sur le fonds du chômage et d'accepter les deux autres. Comme ça on a quand-même une certaine sécurité par respect des personnes qui pourraient être touchées par quelque chose concernant le chômage. Voilà la proposition que l'on fait, c'est retirer l'arrêté concernant le fonds du chômage et d'accepter les deux autres. Merci de votre soutien.

Mme la Présidente : Merci M. Daniel Heizmann. La discussion continue sur le fond. La discussion n'est pas demandée. La discussion est close.

La discussion est ouverte article par article sur l'arrêté « Règlement du fonds de chômage »

Art. 1. La discussion est demandée. M. Daniel Heizmann.

M. Daniel Heizmann : Madame la Présidente, je pensais avoir anticipé puisque j'ai demandé à ce qu'on refuse l'arrêté sur le fonds du chômage et je maintiens évidemment ce que j'ai dit tout à l'heure.

Mme la Présidente : Pardon M. Heizmann, on était sur la discussion sur le fonds et on n'était pas par arrêté, donc c'est pour ça que je vous ai fait revenir, donc on a compris mais on va voter l'arrêté pour le fonds de chômage merci beaucoup d'être revenu.

Arrêté « Règlement du fonds de chômage

Articles 1 et 2 ;

VOTE (à main levée)

Par 17 voix contre 15, l'arrêté du Conseil de Ville relatif à la modification du Règlement du fonds de chômage est rejeté.

Arrêté « Règlement concernant le Fonds destiné à promouvoir le développement de l'économie »

Articles 1 et 2 : la discussion n'est pas demandée.

VOTE (à main levée)

A une majorité évidente, l'arrêté du Conseil de Ville relatif à la modification du Règlement concernant le Fonds destiné à promouvoir le développement de l'économie est voté.

Arrêté « Règlement relatif au Fonds destiné à la création culturelle »

Articles 1 et 2 : La discussion n'est pas demandée.

VOTE (à main levée)

A une majorité évidente, l'arrêté du Conseil de Ville relatif à la modification du Règlement relatif au Fonds destiné à la création culturelle est voté.

7. Rapport du Conseil municipal au Conseil de Ville relatif à la planification financière 2022-2027

Les membres du Conseil de Ville ont pris connaissance du rapport du Conseil municipal relatif à la planification financière 2022-2027.

Mme la Présidente : Je précise juste que c'est M. Marc Tobler, rapporteur du Conseil municipal, qui fera une présentation concernant les trois points (7, 8 et 9) de l'ordre du jour, mais on va toutefois évidemment voter les articles séparément. Merci.

M. Marc Tobler, rapporteur du Conseil municipal. Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Comme Mme la Présidente vous l'a annoncé, nous allons présenter les points 7, 8 et 9 ensemble et avec une forme un peu différente que les autres années. J'espère que ça vous conviendra.

Vous avez tous reçu le budget 2023 ainsi que le rapport du Conseil municipal au Conseil de Ville. Pour rappel, il s'agit du quatrième budget qui fait suite à l'inscription au bilan d'un découvert.

Cette année, la planification financière 2022-2027, l'éventuel octroi du renchérissement proposé et le budget 2023 doivent être liés dans la présentation que vous avez ici exposée. En effet, sans une planification qui démontre le retour à une fortune au plus tard au terme du délai légal de huit ans à partir de la première inscription du découvert au bilan 2020, aucun projet de budget pour l'année 2023 ne pourrait vous être soumis.

Obligations légales

Le découvert au bilan doit être amorti dans un délai de huit ans à compter de sa première inscription au bilan. Les trois premiers budgets qui suivent l'inscription d'un découvert au bilan peuvent encore présenter des chiffres rouges. A Moutier, il s'agissait donc des budgets 2020, 2021 et 2022. Ce délai permet d'arrêter des mesures, de les mettre en place et d'en obtenir le résultat attendu. A partir du quatrième budget, soit le budget 2023, pour notre fluide il est impératif de présenter un résultat positif.

Etant donné l'inscription du découvert au bilan depuis 2020, le budget 2023 doit également être accompagné d'une planification financière qui démontre à l'horizon 2027 la reconstitution d'une fortune.

Les mesures d'assainissement ont dû clairement être récapitulées par le Conseil municipal et deviennent donc contraignantes.

Processus légal

Jusqu'au 15 octobre 2022, la planification financière 2022-2027, le budget 2023 et le catalogue des mesures prévues ont été soumis à l'OACOT. Dans un courrier du 28 octobre 2022, l'OACOT a confirmé que les exigences légales étaient respectées et nous a autorisés à vous soumettre la planification financière pour information et le budget pour l'arrêter. Après la hausse de la quotité d'impôt prévue, le budget 2023 devra ensuite être soumis au corps électoral.

Budget 2023

L'établissement du budget communal passe par un long processus d'élaboration, auquel prennent part les services municipaux, les chefs de services, les commissions, l'administration, la Commission des finances et, enfin, le Conseil municipal. Tout ceci avec, en plus, toutes les contraintes légales découlant d'un découvert au bilan. Cette année, l'exercice a été rendu encore plus compliqué avec toutes les incertitudes liées à la hausse des prix de l'énergie, au renchérissement attendu et à la fiscalité post covid.

Le budget 2023 proposé par le Conseil municipal au Conseil de Ville présente un excédent de revenus du compte général de CHF 1'105'642.-- avant comptabilisation de la diminution du découvert au bilan et sans l'octroi du renchérissement. Une fois cette diminution intégrée selon les exigences légales en la matière, le budget 2023 est équilibré à CHF 0.--.

Les éléments suivants influencent le résultat :

- La hausse de quotité d'impôt de un dixième de quotité (de 1.94 à 2.04) ;
- Les mesures d'assainissement en cours à l'Ecole à journée continue et au Centre de l'Enfance ;
- Les économies réalisées dans tous les services communaux (départs à la retraite et réduction linéaire sur certaines charges d'exploitations) ;
- Le catalogue des investissements prévus (patrimoine administratif et financier) ;
- Les taux d'intérêts encore historiquement bas ;
- Les dépréciations selon les règles MCH2 ;
- La garantie de loyer accordée à Clair-Logis (1 année) ;

- Le renchérissement fait l'objet d'un rapport à l'attention du Conseil de Ville ; son éventuel octroi planifié à 2% réduit l'excédent de revenus de CHF 158'000.--.

Les mesures d'assainissement arrêtées et communiquées à l'OACOT sont :

- La hausse de un dixième de quotité (CHF 779'000.-- de revenus supplémentaires) ;
- La réorganisation de l'Ecole à journée continue et du Centre de l'Enfance au niveau du personnel (CHF 343'000.-- d'économies) ;
- Le non remplacement lors de départs à la retraite (CHF 97'000.-- d'économies) ;
- Une économie linéaire de 4% sur des charges compressibles (CHF 203'000.--).

Dans les crédits particuliers et enveloppes budgétaires, on peut citer :

- Les remplacements de la barrière à l'école enfantine de la Gare pour CHF 35'000.-- et d'un monte personnes à la Maison Prévôtoise pour CHF 30'000.-- ;
- La subvention partielle à Stand'été pour CHF 45'000.-- ;
- L'acquisition d'un tracteur pour le FCM pour CHF 40'000.-- ;
- Le matériel informatique au Service social (CHF 71'300.--) ;
- Les mesures d'assainissement pour habitat de la Birse dans le cadre de la Centrale hydrolique (CHF 45'000.--).

Les investissements nets prévus s'élèvent à CHF 5'006'800.--, dont CHF 3'856'800.-- pour les services généraux, yc services électriques (la différence, CHF 1'150'000.--, étant autofinancée).

Les principaux investissements planifiés pour 2023, en-dehors de l'entretien des canalisations, des réseaux d'eau et d'électricité, du réseau routier communal, sont les suivants :

- Stabilisation du Chemin de la Chapelle (CHF 350'000.--) ;
- Entretien à la Rue de l'Est (CHF 700'000.--) ;
- Photovoltaïque centrale communale (CHF 300'000.--) ;
- Remplacement d'un véhicule à la voirie (CHF 300'000.--)
- Informatique (CHF 99'400.--).

En 2023, l'autofinancement prévu atteint 103% et ne nécessitera donc aucun nouvel emprunt.

Le budget 2023, tel que proposé, présente un excédent de revenus de CHF 1'105'642.-- avant imputation en diminution du découvert au bilan. Légalement, il s'agit de voter un budget 2023 dont le résultat du compte général est à CHF 0.--. Il totalise des investissements pour environ CHF 5'000'000.--, dont 2.3 mio pour les services généraux, hors services électriques. Pour rappel, le découvert au bilan au 31.12.2021 s'élève à pratiquement 3 moi.

Fiscalité

Le budget proposé et la planification financière intègrent une hausse de quotité de un dixième en passant ainsi comme déjà dit de 1.94 à 2.04. Le dixième de quotité équivaut à des revenus supplémentaires annuels moyens de CHF 810'000 sur la période de planification 2023 à 2027, donc un total de environ 4 moi.

Les Communes de la couronne ont des quotités allant de 1.93 à Belprahon à 2.00 à Perrefitte. Avec une quotité de 2.04, Moutier resterait très proche, tout en sachant que ses infrastructures correspondent à celles d'une ville (dont la piscine, la patinoire, la place de sports, les clubs sportifs, offres culturelles, etc.).

a) Contribuables

En 2020, la Ville de Moutier comptait 4'921 contribuables (personnes physiques). 923 contribuables (18.76%) étaient taxés à 0.--. 75 % des contribuables avaient un revenu imposable dans la fourchette CHF 0 à CHF 50'000.--. Seuls 24% des contribuables avaient un revenu imposable supérieur à CHF 50'000.--.

b) Impôts supplémentaires

Pour un contribuable ayant un revenu imposable de CHF 50'000.--, la charge fiscale annuelle supplémentaire se monte à environ CHF 197.35, soit CHF 16.-- par mois.

Pour un contribuable ayant un revenu imposable de CHF 100'000.--, la charge fiscale annuelle supplémentaire se monte à CHF 454.25, ce qui représente CHF 38.-- par mois.

c) Economie équivalente à 1 point de quotité d'impôt

Pour économiser l'équivalent d'un point de quotité d'impôt, soit CHF 780'000.- en 2023, il s'agirait d'économiser sur les tâches non obligatoires suivantes, par exemple :

- Culture (musées, bibliothèque, autres soutiens, Stand'été) CHF 483'511.--
- Ou Autres loisirs, 3^e âge, braderie, fête vieille ville CHF 94'000.--
- Ou associations sportives (subventions directes, piscine, patinoire) CHF 666'000.--
- Pour les devoirs surveillés, infirmières scolaires, EJC, SeJAC) CHF 400'000.--
- Infrastructures comme le service des jardins, parcs, place sports CHF 300'000.--

Planification financière 2022-2027

La planification financière 2022-2027, basée sur les comptes 2021 bouclés, ainsi que les budgets 2022 et 2023, prend en considération le 1er découvert au bilan enregistré au 31.12.2019. Cette planification doit donc démontrer la capacité financière de la commune à l'assainir durant les huit exercices suivants ; elle a été ratifiée par le Conseil municipal et soumise à l'OACOT. Elle vous est transmise pour information.

Les deux derniers tableaux sont les plus importants. Le tableau no 17 démontre qu'à partir des mesures d'économies prévues dans le cadre du budget 2023, avec un point de quotité supplémentaire, sans renchérissement, une nouvelle fortune est reconstituée en 2027 à pratiquement 1 moi.

Le Conseil municipal, sur préavis de la Commission des finances, a souhaité l'octroi d'un renchérissement, plafonné à 2%, permettant également de reconstituer une fortune en 2027 à environ Fr. 100'000.-

Sans hausse de la quotité d'impôt, les exigences légales de l'OACOT ne sont pas respectées car les découverts au bilan en 2027 sont de passé 3 mio sans renchérissement ou 3.9 mio avec l'octroi du renchérissement, comme expliqué ci-dessus.

Renchérissement

Comme déjà mentionné ci-dessus, la Commission des finances a été mandatée pour déterminer quel renchérissement des traitements accordé en 2023 permettrait de toujours respecter les exigences légales dans la planification financière. Avec le renchérissement de 2%, l'indice direct sur le résultat du budget 2023 serait de CHF 158'000.--. Le budget 2023, avec renchérissement, présente donc un excédent de revenus de CHF 947'642.-- avant imputation en diminution du découvert au bilan.

Je vous remercie.

Mme la Présidente : Merci M. Marc Tobler. La discussion est ouverte. La discussion n'est pas demandée. La discussion est close.

Les membres du Conseil de Ville ont pris connaissance du Rapport du Conseil municipal relatif à la planification financière 2022-2027.

8. Rapport du Conseil municipal au Conseil de Ville relatif à l'indexation des salaires pour le personnel et les autorités de Moutier pour l'année 2023

Depuis le 24 mai 1993, le Conseil de Ville est compétent pour fixer l'allocation de renchérissement du personnel communal et des autorités.

Le dernier indice sur la base duquel le renchérissement a été octroyé pour l'année 2009 était en septembre 2008 à 116.1 (ancien indice) ou 102.6 (nouvel indice 12.2015).

L'indice calculé en septembre 2022 pour l'année 2023 est à 105.5 (nouvel indice), d'où une augmentation du coût de la vie de 2.8 % par rapport à l'indice retenu lors de l'octroi du dernier renchérissement.

Le Conseil municipal, au vu des contraintes fixées par la législation cantonale, imposant à la commune la reconstitution d'une fortune comptable en 2027, propose l'octroi, pour 2023, d'un renchérissement de 2.0 %.

La dépense y relative avec incidence directe sur le résultat du budget 2023, soit Fr. 158'000.—, permet d'atteindre cet objectif, à l'échéance de 2027.

Cette proposition est préavisée favorablement par la Commission des finances.

Le 0.8 % restant sera octroyé lors des prochains exercices, si la situation le permet.

Compte tenu de ce qui précède, le Conseil municipal invite le Conseil de Ville à bien vouloir accepter l'arrêté annexé.

M. Marcel Winistoerfer, rapporteur du Conseil municipal. Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, bonsoir. En mai prochain, cela fera trente ans que le Conseil de Ville est compétent de fixer l'allocation de renchérissement du personnel communal et des autorités.

Vous avez ainsi pris connaissance du message du Conseil municipal et constaté qu'enfin, après plusieurs années de baisse de l'indice du coût de la vie, celui-ci, corrigé en 2015 et alors fixé à 102.6 a été calculé en septembre 2022 pour l'année 2023 et amené à 105.5 d'où une augmentation de 2,8% par rapport à l'indice retenu lors de l'octroi du dernier renchérissement.

L'an passé à cette même tribune, je vous disais, je cite « que nous étudions toujours de concert avec la Commission paritaire et donc le monde syndical une façon de quitter le schéma dans lequel nous étions retenus ».

Pour rappel, le règlement sur lequel repose la décision d'accorder ou non une allocation de renchérissement ne permet pas de fait d'entrer en matière lors de baisse d'indice.

Malgré plusieurs contacts avec des collectivités publiques voisines, nous n'avons toujours pas trouvé une véritable solution de modification du règlement en vigueur.

Mais comme je viens de vous le dire, et vous l'avez déjà entendu par la bouche de M. Tobler, cette année, la question se pose différemment puisque l'indice a augmenté. Le Conseil municipal vous propose ainsi l'octroi pour 2023 d'un renchérissement de 2 %, ce qui, sur le budget que l'on vous présentera au point suivant, aura une incidence de Fr. 158'000.- comme vous avez déjà pu le constater. Ainsi les contraintes légales fixées par le canton seraient toujours honorées.

Vous comprenez par vous-mêmes que tout est lié en ce début de soirée. L'octroi d'un renchérissement occasionne évidemment des dépenses qui pèseront sur le budget et la planification financière du prochain lustre.

Mais au-delà de ces cogitations purement économiques, nos employés ont non seulement droit, mais méritent absolument cette reconnaissance.

Je ne vous cache pas qu'au sein de la Commission paritaire, les délégués syndicaux imaginaient un renchérissement plus substantiel, mais surtout fixe et non plus un pourcentage pour tous les employés afin de quelque peu favoriser les salaires les plus modestes. L'idée en soi, très sociale je vous l'accorde, heurte toutefois foncièrement toute la réflexion qui a permis de fixer l'échelle des salaires. Le barème entier devrait alors être reconsidéré. C'est non seulement un travail colossal, mais tout un système à repenser. Pour toutes ces raisons, le Conseil municipal vous invite à accepter l'arrêté annexé. Merci de votre attention.

Mme la Présidente : Merci M. Marcel Winistoerfer. La discussion est ouverte sur l'entrée en matière. La discussion n'est pas demandée. L'entrée en matière est acceptée tacitement.

La discussion est ouverte sur le fond (discussion générale) : La discussion est demandée.
M. Léonard Paget.

M. Léonard Paget : Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs. J'aimerais juste souligner l'importance d'une telle mesure. Ne pas repourvoir des postes pour économiser c'est une chose, mais le bien des employés restant doit être une priorité même dans la situation financière qui est la nôtre. Evidemment que ça va coûter de l'argent mais c'est la responsabilité de la commune de s'inquiéter du bien de ses employés. C'est pour cela que j'avais déposé une interpellation qui irait dans ce sens et je suis très satisfait de la réponse du Conseil municipal et je recommande vivement au Conseil de Ville d'accepter l'arrêté. Merci.

Mme la Présidente : Merci M. Léonard Paget. M. Christophe Winistoerfer.

M. Christophe Winistoerfer : Rebonsoir à tous. Depuis de nombreuses années le personnel communal n'a plus perçu d'augmentation de salaire. Avec le retour de l'inflation il est aujourd'hui nécessaire d'adapter les salaires dans tous les domaines et pour le PSA la fonction publique ne fait pas exception.

Le Conseil municipal nous propose de ne pas adapter les salaires communaux à la réalité de l'augmentation du coût de la vie, mais de le faire partiellement seulement. Compte tenu des finances communales le PSA peut accepter cet état de fait, mais il ne s'agira pas de faire baisser les salaires réels trop souvent ces prochaines années. Il ne faudrait pas que ça devienne une habitude. Il est extrêmement important que la ville reste un employeur attractif avec un barème salarial correct. Le PSA vous propose donc d'accepter l'indexation des salaires pour le personnel communal par l'octroi d'un renchérissement de 2% tel que proposé. Merci.

Mme la Présidente : Merci M. Christophe Winistoerfer. La discussion continue. La discussion n'est plus demandée. La discussion est close.

La discussion est ouverte article par article de l'arrêté.

Article 1 : la discussion n'est pas demandée ;

Article 2 : la discussion n'est pas demandée.

VOTE FINAL (à main levée)

A l'unanimité, le Conseil de Ville de la Commune municipale de Moutier

- vu l'article 46 du Règlement d'organisation de la Commune municipale de Moutier ;
- vu les articles 1 alinéa 1, 2 alinéa 2 et 3 alinéa 3, du Règlement concernant le traitement du personnel ;
- vu le préavis favorable de la Commission des finances
- sur proposition du Conseil municipal

a r r ê t e :

Article 1

Pour l'année 2023, l'indexation partielle à raison de + 2.0 %, selon l'indice fixé à fin **septembre 2022** (105.5 – nouvel indice) provoque une adaptation de l'échelle des traitements communaux.

Article 2

Le Conseil municipal est chargé de l'exécution du présent arrêté.

9. Rapport du Conseil municipal au Conseil de Ville relatif à l'adoption du budget communal 2023

Le rapport du Conseil municipal au Conseil de Ville, comportant 12 pages, et le budget 2023, comportant 100 pages, ne sont pas reproduits dans le présent procès-verbal.

Mme la Présidente : M. Marc Tobler, rapporteur du Conseil municipal, ne souhaite plus s'exprimer. La discussion est ouverte sur l'entrée en matière. La discussion est demandée, M. Roland Piquerez.

M. Roland Piquerez : Madame la Présidente, Chers collègues, Mesdames et Messieurs, bonsoir. Concernant ce point de l'ordre du jour, le Centre a bien analysé la situation des finances communales en vu du budget 2023. Il en ressort que de nombreuses économies sont proposées dans le rapport, et les explications qui nous ont été présentées ainsi que les obligations qui vont avec afin de remplir les obligations face au Canton de Berne pour avoir des comptes bénéficiaires.

Ce qui nous attire le plus dans ce budget 2023, c'est la hausse du point de la quotité d'impôt. Et c'est assez important pour tous les citoyens. Mais si l'on refuse cette augmentation, c'est toute la vie sociale qui va s'en ressentir, avec la baisse de prestations dans les associations, 3^e âge, braderie, fête de la vieille ville pour plus de Fr. 90'000.-, les subventions directes aux clubs sportifs, pour plus de Fr. 45'000.-, l'entretien de la piscine, de la patinoire, des stades, plus de Fr. 600'000.-. Et que fait-on du système éducatif, des devoirs surveillés, des crèches, de l'école à journée continue, centre de jeunesse pour Fr. 400'000.- ? Et il y a les places publiques, les jardins, les décors que l'on trouve en ville, Fr. 300'000.-. Voilà toutes ces dépenses effectivement ne sont pas obligatoires et seraient supprimées en cas de refus de la hausse de la quotité. Nous ne faisons pas cette recommandation par gaieté de cœur mais pour que Moutier reste une ville attractive pour la culture, les sportifs et les commerçants. Le Centre vous recommande d'accepter l'entrée en matière sur le budget ainsi que l'arrêté qui vous est soumis. Merci.

Mme la Présidente : Merci M. Roland Piquerez. M. Christophe Winistoerfer.

M. Christophe Winistoerfer : Madame la Présidente, Chers collègues, bonsoir. Comme nous le savons et cela nous a été rappelé lors de la présentation du plan financier, la ville de Moutier présente un découvert au bilan depuis le 31 décembre 2019 et elle a l'obligation légale de compenser ce découvert, c'est-à-dire de retrouver une fortune, dans les huit ans, soit d'ici au 31 décembre 2027.

Pour ce faire, le Conseil municipal a engagé une politique d'assainissement financier, ainsi des employés étant partis à la retraite n'ont pas été remplacés, ou seulement partiellement. Autre exemple frappant, pour l'Ecole à journée continue et la crèche, l'économie est de Fr. 343'000.- entre les comptes 2021 et le budget 2023. Les économies sur le fonctionnement continueront ces prochaines années, elles sont inscrites au plan financier. Comme parti comptant trois conseillers municipaux et douze élus au Conseil de Ville, le Parti socialiste autonome tient à assumer ses responsabilités. Nous souhaitons contribuer à trouver une solution.

Or nous pensons que nous arrivons à une limite et que des économies supplémentaires ne pourront être réalisées qu'en supprimant des prestations. Le PSA est d'avis qu'il faut éviter à

tout prix de remettre en cause les prestations communales. Si on se donne un peu d'air financièrement, on pourra l'éviter.

C'est pourquoi le PSA soutient la proposition du Conseil municipal d'augmenter légèrement les impôts. Cela nous permettra de mettre fin à la sinistrose financière qui nous accompagne depuis trop longtemps.

Pour améliorer son attractivité qui ne se mesure pas qu'à l'aune de la quotité d'impôts, la ville doit pouvoir mener de nouveaux projets, maintenir et améliorer ses infrastructures et ses prestations. S'il ne nie surtout pas les difficultés auxquelles nos concitoyens doivent faire face et qui pèsent sur leur budget avec le retour de l'inflation, l'augmentation des primes maladie ou encore la hausse des prix de l'énergie, le PSA est néanmoins favorable à une augmentation raisonnable de l'imposition pour éviter des coupes dans des domaines certaines non obligatoires, mais ô combien importants pour la population. Nous estimons qu'un redressement des finances doit se faire sur une base solidaire. Or l'impôt direct, qui est progressif, fait peser la plus grande partie de la charge sur les contribuables les plus aisés.

La hausse d'impôts est en effet à relativiser. Comme nous l'a rappelé Marc Tobler tout à l'heure, pour une personne seule qui déclare un revenu imposable de Fr. 50'000.-, elle sera de Fr. 197.- par année. A Fr. 70'000.- elle sera de Fr. 293.-, à Fr. 90'000.- de Fr. 398.-, ce qui fait toujours qu'un peu plus de Fr. 30.- par mois.

Pour une personne mariée ou une famille monoparentale dont le revenu imposable est de Fr. 70'000.-, la hausse sera de Fr. 247.- par année.

Or à Moutier 75% des contribuables déclarent jusqu'à Fr. 50'000.- de revenu imposable, la grande majorité de nos concitoyens ne sera donc que peu touchée.

Les contribuables les plus modestes seront peu impactés et pourrons profiter des prestations de la commune, ils pourront continuer d'aller à la piscine, d'utiliser la patinoire, la place de sport et profiter d'offres culturelles gratuitement ou pour un coût modique.

Rappelons que si le budget n'est pas accepté ce soir par notre assemblée, respectivement par le corps électoral au printemps, il sera arrêté par le canton de Berne au 30 juin 2023 au plus tard. Que décidera le canton ? Imposera-t-il une augmentation d'impôts ? vraisemblablement. Supprimera-t-il des subventions dans les domaines non obligatoires ? Probablement. Mais pour l'heure nul ne le sait. Le PSA est d'avis que nous ne pouvons pas vivre avec cette incertitude. Vous l'avez compris, le PSA vous invite à accepter d'entrer en matière sur ce budget et ensuite de l'accepter avec la correction concernant l'alimentation du fonds de chômage, soit une baisse de l'excédent de revenu de Fr. 3762.- qu'il faudra prendre en compte d'une manière ou d'une autre. Il nous sera toujours possible dans quelques années, lorsque les finances seront plus saines et que nous aurons changé de canton, de revoir éventuellement, qui sait, les impôts à la baisse. Merci.

Mme la Présidente : Merci M. Christophe Winistoerfer. Mme Chantal Mérillat.

Mme Chantal Mérillat : Bonsoir Mesdames, Messieurs, Chers collègues. Je serai brève, je ne reprendrai pas tous les arguments que nous venons d'entendre. Simplement le RPJ vote l'entrée en matière et soutiendra le projet de budget 2023 et ce malgré la proposition de hausse de la quotité d'impôts d'un point.

Un certain nombre de mesures d'économies ont déjà été appliquées lors des budgets précédents, mais très clairement ces demi-mesures ne suffisent pas. Le budget 2023 comprend, vous l'avez vu, des économies en mettant en place des mesures importantes et, c'est vrai, déjà maintenant lourdes de conséquences. Mais le montant de Fr. 600'000.- qui est ainsi obtenu ne permet pas seul, vous l'avez bien vu, de commencer à boucher ce découvert au bilan de quelque 3 mio. Il s'agit dès maintenant de reconstituer cette fortune et ce dans les délais impartis, nous n'avons pas trop d'années pour y parvenir. Je vous remercie.

Mme la Présidente : Merci Mme Chantal Mérillat. La discussion continue sur l'entrée en matière. M. Laurent Coste.

M. Laurent Coste : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. J'ai une question à l'attention du Conseil municipal qui concerne le calendrier. On sait que lorsque la commune démarre une année et qu'elle n'a pas de budget, toutes les dépenses sont gelées, tous les investissements sont bloqués. Or j'aimerais savoir ce que le Conseil municipal a prévu comme calendrier pour la votation devant le peuple dans l'hypothèse où semble-t-il ce soir le

Conseil de Ville va semble-t-il accepter cette augmentation d'impôts, ce qui de facto implique que le peuple se prononce. Quel est le calendrier et finalement quel est le moment auquel la commune pourra de nouveau continuer de payer les investissements nécessaires et les dépenses non obligatoires ?

Mme la Présidente : Merci M. Laurent Coste. Une réponse. M. Marcel Winistoerfer.

M. Marcel Winistoerfer : Pour répondre à M. Coste, on n'a pas encore fixé exactement la date mais ça devrait être le plus tôt possible, évidemment. Si évidemment vous accédez à la requête ce soir, parce que si le Conseil de Ville ne va pas dans ce sens-là, ça sera différent. Mais en principe ça devrait être durant le mois de février. Il y a une date à définir, il n'y a pas de votations fédérales en février, elles sont en mars mais certainement qu'on n'attendra pas jusque-là, on le fera en février.

Mme la Présidente : Merci M. Marcel Winistoerfer. La discussion sur l'entrée en matière continue. La discussion n'est plus demandée. Si l'entrée en matière n'est pas combattue, elle est acceptée tacitement.

La discussion est ouverte sur le fond. La discussion est demandée. M. Julien Berthold.

M. Julien Berthold : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. La situation financière de notre commune impose des choix importants pour retrouver les chiffres noirs. Nous constatons que des efforts importants ont été réalisés pour que l'on puisse voir le bout du tunnel d'ici quelques années. Nous remercions le personnel communal ainsi que les commissions municipales pour leur travail.

A la lecture du budget 2023, quelques questions sont néanmoins restées pour nous sans réponses.

Une hausse du tarif des horodateurs est prévue. Est-ce qu'il s'agit de la hausse réalisée l'année dernière ou s'agit-il d'une nouvelle hausse ? La hausse de la tarification du parage en vieille ville notamment a selon nous un impact très négatif pour les petits commerces quand les grandes surfaces disposent toutes de grands parkings gratuits. Ne faudrait-il pas, comme proposé dans notre motion, retourner par le bureau, mettre en place un tarif progressif avec par exemple une première demie heure gratuite ?

Dans un autre registre, au sujet des avances et recouvrements de pensions alimentaires, nous nous étonnons que cette rubrique soit à ce point déficitaire. Fr. 328'000.- de charges pour seulement Fr. 61'000.- de recettes. Les dépenses et les recettes ne devraient-elles pas s'équilibrer à terme puisque la commune fait juste la banque en attendant que les montants soient versés ? Si c'est bien le cas, ne faudrait-il pas renforcer le recouvrement de ces créances ?

Concernant le Centre de l'enfance, nous espérons que le déficit puisse effectivement se limiter aux Fr. 75'000.- budgétés contre Fr. 296'000.- dans les comptes 2021. Néanmoins selon nous ce n'est pas suffisant. Un effort supplémentaire devra être fait ces prochaines années. Une interpellation a été déposée ce soir à ce sujet.

Finalement, s'agissant de la quotité d'impôts, le PCSI est bel et bien conscient qu'il s'agit de la moins mauvaise solution pour sortir la tête de l'eau, au moins temporairement. Nous accepterons donc cette hausse mais nous nous opposerons avec force à toutes coupes dans les subventions sportives ou culturelles ces prochaines années. Nous souhaitons également que cette hausse de quotité d'impôts soit réévaluée dès que la situation financière de notre commune, dans le Jura, sera connue avec exactitude. Merci pour vos réponses.

Mme la Présidente : Merci M. Julien Berthold. Pour le Conseil municipal. M. Marc Tobler.

M. Marc Tobler : Voilà, trois petites questions, trois petites réponses. Le stationnement ça c'est une décision du Conseil municipal, le découvert pour les pensions alimentaires ça c'est réparti sur des charges, ça n'a pas d'influence sur les comptes. Pour le Centre de l'enfance on espère aussi que ça sera les chiffres qui sont dans le budget, et pour les impôts je vous remercie.

Mme la Présidente : Merci M. Marc Tobler. La discussion continue sur le fond. M. Julien Berthold.

M. Julien Berthold : Il me manque quelques éléments par rapport à mes questions quand-même. Je demandais, par rapport à la hausse des tarifs des horodateurs, est-ce que c'est déjà la hausse qui a été pratiquée cette année ou bien c'en est encore une nouvelle ? Et puis pour les avances et recouvrements de pensions alimentaires, ma question c'était que pour les avances de pensions alimentaires la commune fait la banque en attendant qu'elles soient versées. Alors pourquoi au bout d'un moment est-ce que ça ne s'équilibre pas entre ce qui est reversé à la commune et ce qui est versé aux usagers ?

Mme la Présidente : Merci M. Julien Berthold. M. Marc Tobler.

M. Marc Tobler : Alors il n'y a pas de nouvelles taxes pour l'année prochaine pour le parc et pour les pensions alimentaires c'est parce qu'il n'y a pas assez d'entrées d'argent, parce que les gens ne paient pas. C'est à cause de ça et la personne qui effectue ce travail elle n'arrive pas à récupérer assez d'argent, soit il n'y a pas de fortune soit on ne trouve pas forcément toujours les gens. C'est à cause de ça que c'est à découvert.

Mme la Présidente : Merci M. Marc Tobler. La discussion continue sur le fond. La discussion n'est plus demandée. La discussion est close.

La discussion est ouverte rubrique par rubrique du budget.

0. Administration générale ; la discussion n'est pas demandée.

1. Ordre et sécurité publics, défense ; la discussion n'est pas demandée.

2. Formation ; la discussion n'est pas demandée.

3. Culture, sports et loisirs, églises ; la discussion n'est pas demandée.

4. Santé ; la discussion n'est pas demandée.

5. Sécurité sociale ; la discussion n'est pas demandée.

6. Transports ; la discussion n'est pas demandée.

7. Protection de l'environnement et aménagement du territoire ; la discussion n'est pas demandée.

8. Économie publique ; la discussion n'est pas demandée.

9. Finances et impôts ; la discussion n'est pas demandée.

La discussion est ouverte article par article de l'arrêté :

Article 1 : la discussion n'est pas demandée ;

Article 2 : la discussion n'est pas demandée.

M. Marc Tobler : Juste une précision pour le pv, avec le budget 2023 y compris le renchérissement des 2%, il y a un excédent de revenus de Fr. 943'880.-. Comme ça c'est les chiffres justes pour le pv. Et en même temps je remercie l'équipe de la Caisse pour avoir fait la présentation de ce soir. Merci.

Mme la Présidente : Merci M. Marc Tobler.

Arrêté du Conseil de Ville relatif à l'adoption du budget communal 2023 – Rectificatif

Le projet de budget communal 2023 incluant une hausse de la quotité d'impôts est d'office soumis à la votation populaire. Dès lors, l'arrêté N° 1138 du 5 décembre 2022 du Conseil de Ville est modifié en conséquence.

VOTE (à main levée)

Par 35 voix et 2 abstentions, le Conseil de Ville de la commune municipale de Moutier :

- vu l'article 28 c) et 42 chiffre 2 du Règlement d'organisation de la Commune municipale ;
- vu le préavis favorable de la Commission des finances ;

- sur proposition du Conseil municipal ;

a r r ê t e

Art. 1 : Le budget communal pour l'année 2023, basé sur :

- a) - une quotité d'impôt de **2.04** (majorée de 0.1)
- b) - une taxe immobilière de **1,5 o/oo** (inchangée)
- c) - une taxe d'exemption pour le CRISM de :
2,65 % (inchangée) de l'impôt d'Etat pour les contribuables concernés figurant au registre ordinaire des impôts (minimum Fr. 20.-- / maximum Fr. 400.--)
1,0 % (inchangée) du total des impôts encaissés pour les contribuables concernés soumis à l'imposition à la source (minimum Fr. 20.-- / maximum Fr. 400.--)
- d) - un amortissement du patrimoine administratif enregistré au 1^{er} janvier 2016 de manière linéaire, pendant les **16 prochaines années, à un taux de 6.25 %**
- e) - prévoyant un **excédent de charges de Fr. 40'921.-- du Compte global**
- f) - prévoyant un **excédent de revenus de Fr. 0.-- du Compte général** (excédent de revenus de Fr. 943'880.-- budgétisé en diminution du découvert au bilan).

Compte de résultats	Charges du compte global	Fr. 61'884'145.--
	Revenus du compte global	Fr. 61'843'224.--
	Excédent de charges	Fr. 40'921.--
dont	Charges du compte général	Fr. 51'435'618.--
	Revenus du compte général	Fr. 51'435'618.--
	Excédent de revenus	Fr. 0.--
	Charges Alimentation eau	Fr. 2'227'939.--
	Revenus Alimentation eau	Fr. 2'193'359.--
	Excédent de charges	Fr. 34'580.--
	Charges Eaux usées	Fr. 1'964'238.--
	Revenus Eaux usées	Fr. 1'964'238.--
	Excédent de revenus	Fr. 0.--
	Charges Gestion déchets	Fr. 896'449.--
	Revenus Gestion déchets	Fr. 899'000.--
	Excédent de revenus	Fr. 2'551.--
	Charges CRISM	Fr. 414'615.--
	Revenus CRISM	Fr. 490'336.--
	Excédent de revenus	Fr. 75'721.--
	Charges SI exploitation	Fr. 5'044'176.--
	Revenus SI exploitation	Fr. 4'959'563.--
	Excédent de charges	Fr. 84'613.--

Art. 2 : Le budget est déposé à la Chancellerie municipale pendant les délais légaux.

Art. 3 : Le Conseil municipal est chargé d'organiser la votation aux urnes.

10. Réponse du Conseil municipal à la motion de M. Léonard Paget intitulée : « Pour plus d'autonomie énergétique, développement d'une nouvelle centrale solaire sur les toits communaux » (No 1756 – MO 714)

La motion charge le Conseil municipal de mettre en place un plan d'investissement pour l'installation d'une nouvelle centrale solaire sur les toits des bâtiments communaux.

Pour répondre à l'intervention parlementaire, les services des Bâtiments et de l'Electricité ont répertorié l'ensemble des bâtiments communaux et ont déterminé ceux ayant les toitures les plus grandes, comme les écoles secondaire et du Clos, ainsi que le bâtiment du Centre de l'enfance et de l'Ecole à journée continue (Viaduc 63-65). Les critères utilisés sont la puissance photovoltaïque (PV) installée sur le toit, l'exposition et l'ombrage des toitures, l'autoconsommation du bâtiment, la nécessité de rénovation du toit et le renforcement du raccordement électrique.

Trois toitures ont été identifiées comme étant propices à recevoir une installation PV :

Bâtiment	Puissance en toiture [kW]	[kWh / année]			Taux d'autoconsommation	Coûts estimés [kCHF]	Coûts de renforcement réseau [kCHF]	[CHF / kWc installé]	Remarques
		Production	Consos 2021	Autoconsommation					
Ecole secondaire	140	128800	58000	32200	25%	205	67	1'943	Toit sud et 2 toits plats
Ecole du Clos	80	73600	33400	18400	25%	138	25	2'038	Les 3 toits côtés sud
EJC Viaduc 63-65	35	32200	29500	24150	75%	55	0	1'571	Le toit côté sud

Ces projets pourraient être financés dans le cadre des investissements inscrits au budget 2023 (Fr. 300'000.—). Les montants estimés pour la réalisation permettraient même d'envisager l'exécution de deux projets l'année prochaine. La rétribution unique fédérale n'est pas prise en compte dans les montants estimés.

Les coûts de rénovation des toitures n'ont pas été pris en compte ci-dessus, car leur état n'a pas été évalué.

Compte tenu de ce qui précède, le Conseil municipal invite le Conseil de Ville **à accepter la motion.**

M. Karim Bortolussi, rapporteur du Conseil municipal. Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, Chers collègues. Nous tenons tout d'abord à remercier le motionnaire de l'intérêt qu'il porte au développement des énergies renouvelables et à la réduction des émissions carbone qui vont de pair sur notre territoire communal.

Ensuite vous avez pu constater dans la réponse qui vous est soumise par le Conseil municipal que nos actions visent justement le développement de centrales photovoltaïques avec trois projets inscrits aux investissements, dont deux pourraient être réalisés dans le courant de l'année 2023.

Cela dit en passant, les services n'ont pas attendu le dépôt de cette motion pour avancer dans leur mission liée à la consommation d'une énergie propre. Pour preuve les actions suivantes : Nous allons passer prochainement les deux centrales, celle de Chantemerle et la polysport en autoconsommation car la loi aujourd'hui nous le permet à partir des bâtiments publics.

Une installation de panneaux photovoltaïques a également vu le jour sur la station de pompage du tunnel et qui couvre environ 50% de l'énergie requise par les deux pompes qui s'y trouvent et enfin et bien le développement d'une centrale photovoltaïque en partenariat avec Tornos et dont vous avez accepté les contours et le financement lors d'une dernière session du Conseil de Ville.

D'autres projets vont évidemment suivre par la suite. A noter encore concernant les projets qui sont soumis ce soir, une fois réalisés, ces projets-là seront crédités d'une rétribution unique correspondant environ à 20% des coûts totaux par ouvrage.

Ainsi, pour toutes les raisons évoquées, je vous recommande de suivre l'avis du Conseil municipal en acceptant la motion. Merci.

Mme la Présidente : Merci M. Karim Bortolussi. M. Léonard Paget, auteur de la motion.

M. Léonard Paget : Merci Madame la Présidente. Je suis vraiment très satisfait de la réponse du Conseil municipal à ladite motion. Il nous semble que de notre époque et pour les raisons mentionnées dans ma motion et que j'avais répétées lors d'une précédente séance du Conseil de Ville, un tel investissement est bienvenu et surtout nécessaire. Si en plus on peut les inscrire dans le budget et éviter de peser sur les finances communales, ça nous paraît être une bonne solution et on espère donc que vous aurez aussi toutes et tous l'esprit d'accepter la motion. Merci.

Mme la Présidente : Merci M. Léonard Paget. La discussion continue avec M. Pellaton qui a demandé la parole.

M. Francis Pellaton : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. En voyant la réponse du Conseil municipal à cette motion, je vois que trois toitures elles ont été identifiées étant propices à recevoir une installation photovoltaïque. Je n'en doute pas, connaissant les lieux, mais il y a quand-même une chose qui m'interpelle, c'est que les coûts de rénovation des toitures n'ont pas été pris en compte ci-dessus car leur état n'a pas été évalué. Alors on va faire une installation de Fr. 300'000.- sur des toitures qu'on n'est pas sûr qu'elles supporteront le poids de ces installations. Alors je demande, nous ne voulons pas de nouveau remettre la charrue devant les chevaux, et ne revenons pas dans une situation comme à la piscine où tout d'un coup on vote un crédit et puis on ne peut pas poser ces installations. Alors je demande que l'on fasse faire une expertise, soit par un ingénieur ou par un homme de métier, en particulier de la charpente et aussi de la toiture, mais je ne pense pas que c'est les tuiles qui supportent le toit, c'est plutôt la charpente, qu'on fasse pour chaque bâtiment qu'on ait un chiffre et au moment où on aura ces chiffres pour ces trois bâtiments, qu'à ce bâtiment-là on vote pour l'installation. Je n'ai rien contre l'installation mais il ne faudra pas venir dire après ah mais on avait prévu de faire une installation mais ça ne supportera pas, il faut faire des consolidations pour ces toitures. Il ne faut pas oublier que la rue du Clos a été inaugurée en 1955, je ne me rappelle plus de l'école secondaire, je ne me rappelle plus des bâtiments près de la piscine.

Alors je demande qu'on refuse cette motion jusqu'à quand on aura des chiffres pour savoir si ces trois bâtiments vont supporter le poids de ces installations. Je vous remercie.

Mme la Présidente : Merci M. Francis Pellaton. M. Karim Bortolussi vous voulez répondre ?

M. Karim Bortolussi : Madame la Présidente, Monsieur Pellaton. Ecoutez nous on ne va pas revenir sur la motion qui est soumise ce soir au Conseil de Ville. Je crois qu'on a des chiffres qui sont clairs. Aujourd'hui on a l'opportunité de développer des centrales en ville de Moutier sur des bâtiments communaux, je crois qu'aujourd'hui on ne va pas revenir en arrière sur le fondement même de cette motion et le contenu qui vous est soumis.

Mme la Présidente : Merci M. Karim Bortolussi. La discussion continue. M. Francis Pellaton.

M. Francis Pellaton : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Je suis bien d'accord que ça va rapporter à la commune, mais poser une installation alors que vous ne savez pas sur quoi vous allez la poser, alors ça c'est comme si on posait un bâtiment de je ne sais pas combien d'étages sur un terrain qu'on n'aurait peut-être pas fait un sondage ou une chose comme ça et au moment où on commence de creuser on se rend compte qu'il y aura des immenses difficultés. Moi je trouve que c'est un peu de l'inconscience, excusez-moi.

Mme la Présidente : Merci M. Francis Pellaton pour votre avis. M. Christophe Winistoerfer.

M. Christophe Winistoerfer : Je crois qu'il faut qu'on sache exactement de quoi on parle. On parle d'une motion qui propose de développer des installations photovoltaïques sur les toits, on ne vote pas un crédit ce soir. On ne parle pas encore de chiffres, on parle d'une motion qui dit qu'on va regarder ce qu'on peut faire pour développer le photovoltaïque sur les toits communaux à Moutier. C'est de ça qu'on parle M. Pellaton, on ne parle pas d'un crédit. Je peux supposer que le Conseil municipal va étudier ces toits avant d'installer quoi que ce soit dessus. Mais on ne parle pas de ça ce soir.

Mme la Présidente : Merci pour ces précisions M. Christophe Winistoerfer. M. Laurent Coste.

De sa place M. Laurent Coste indique « idem »

Mme la Présidente : Est-ce que quelqu'un souhaite encore prendre la parole ?

VOTE (à main levée)

Par 36 voix contre 1, la motion No 1756 – MO 714 est acceptée.

11. Réponse du Conseil municipal à la motion du Rauraque relative à la reprise du réaménagement de la Birse à Moutier avec le canton du Jura (No 1761 – MO 717)

La motion charge le Conseil municipal de prendre contact avec les autorités de la République et Canton du Jura dans le cadre de la mise en application du chapitre « Cours d'eau » du plan de développement « Moutier 2030 » et de l'intervention parlementaire N° 1637 – MO 655 du Rauraque.

En ce qui concerne l'état d'avancement du plan directeur des eaux de la Birse, le Conseil municipal et les services communaux compétents ne disposent, à ce stade, d'aucune information détaillée en provenance du canton de Berne.

S'agissant de l'historique du dossier, le Conseil municipal se réfère à sa réponse du 9 novembre 2021 (Interpellation N° 1733 – IN 487).

Compte tenu de ce qui précède, l'organisation d'une rencontre avec les instances compétentes de la République et Canton du Jura ainsi qu'avec leurs homologues du canton de Berne paraît appropriée. Ce dossier pourrait être, en effet, examiné de manière anticipée à la date du transfert, compte tenu des possibilités offertes par le Concordat.

Au vu de ce qui précède, le Conseil municipal invite le Conseil de Ville **à accepter la motion.**

M. Pascal Eschmann, rapporteur du Conseil municipal. Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers de Ville, Chers collègues, Mesdames et Messieurs les invités. Vous avez pu prendre connaissance de la réponse du Conseil municipal à la motion déposée par Le Rauraque. Permettez-moi juste deux, trois compléments. Pour rappel donc le plan directeur des eaux de la Birse est de la compétence du canton. L'historique du dossier tel que mentionné dans la réponse est lié en fait au vote institutionnel de notre commune puisque lorsque la procédure a été mise en place, le canton de Berne a décidé de scinder le plan directeur en deux zones, et il s'est arrêté dans le développement de son plan directeur à la commune de Court, en argumentant que l'avenir de Moutier devait d'abord être connu avant de continuer les études et la réalisation de la deuxième partie du secteur.

Ensuite vous dire que le Conseil municipal trouve opportun effectivement l'organisation d'une rencontre avec les instances compétentes de la République et Canton du Jura ainsi qu'avec leurs homologues du Canton de Berne. C'est ce que nous allons faire dans le cadre des négociations, des discussions qui ont lieu dans la préparation du transfert de la ville dans le canton du Jura.

Pour toutes ces raisons, le Conseil municipal vous propose d'accepter la motion. Merci.

Mme la Présidente : Merci M. Pascal Eschmann. M. Jonas Giardin, auteur de la motion.

M. Jonas Girardin : Madame la Présidente, Chers collègues rebonsoir. Nous remercions chaleureusement le Conseil municipal pour sa réponse, ainsi que les précisions de M. Pascal

Eschmann. Toutefois, à la lecture de la réponse du Conseil municipal, nous regrettons un petit peu le manque de conviction on va dire. Il paraît approprié d'organiser une rencontre entre le Canton de Berne, le Canton du Jura et la ville de Moutier donc cette réponse nous laisse un petit peu douter que notre demande soit mise au fond d'un tiroir. C'est pourquoi nous veillerons scrupuleusement à l'avancement de ce dossier et nous ne manquerons pas de vous le rappeler. Néanmoins nous nous satisfaisons de l'avancement de ce dossier et nous vous invitons toutes et tous à accepter la motion. Merci.

Mme la Présidente : Merci M. Jonas Girardin. La discussion continue. La discussion n'est pas demandée. La discussion est close.

VOTE (à main levée)

A une majorité évidente, la motion No 1761 – MO 717 est acceptée.

12. Réponse du Conseil municipal à la motion de M. Cédric Erard (PSA) demandant la participation des écoliers de Moutier à la Coupe Crédit Suisse organisée par la République et Canton du Jura (No 1765 – MO 720)

Dans la première partie de son texte, l'auteur de la motion demande de prendre contact avec les autorités jurassiennes concernées afin que les écoliers de Moutier puissent participer à la Coupe Crédit Suisse de football avant que le transfert de la ville à la République et Canton du Jura soit effectif.

Dans les faits, des contacts anticipés ont déjà été pris en ce sens par la cellule Moutier de la République et Canton du Jura. Le Conseil municipal continuera d'appuyer sans réserve cette démarche auprès des instances concernées pour lui donner un maximum de chances d'être concrétisée.

Il est à relever que de nombreux acteurs entrent en jeu dans ce dossier, à commencer par l'Office des Sports de la République et Canton du Jura et l'Association jurassienne de football pour le volet organisationnel, l'Association suisse de football pour le volet sportif ainsi que l'Association de football Berne-Jura et les exécutifs cantonaux pour les aspects financiers et politiques.

L'auteur de la motion demande en outre au Conseil municipal de veiller que les autres offres en matière de sport scolaire jurassien soient également ouvertes aux jeunes Prévôtois. La transformation de cette partie du texte en postulat paraît être la plus adéquate pour lui donner la suite qu'elle mérite. Formulée telle quelle, cette partie de la motion est trop vague. Un inventaire est nécessaire et des démarches, dont les modalités restent à fixer, devront être entreprises, peut-être au cas par cas.

Compte tenu de ce qui précède, le Conseil municipal invite le Conseil de Ville à :

- **accepter la première partie de l'intervention sous la forme de la motion**, des contacts avec les différents acteurs du football scolaire ayant déjà été pris par l'entremise de la cellule Moutier de la République et Canton du Jura.
- **accepter la deuxième partie de la motion sous la forme du postulat**, un état des lieux devant d'abord être réalisé en collaboration avec la République et Canton du Jura et les demandes engagées au cas par cas.

M. Pierre Sauvain, rapporteur du Conseil municipal. Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Je remercie l'auteur de l'intervention qui nous rappelle aussi que dans beaucoup de domaines, en l'occurrence en matière de sport scolaire, il s'agira ces prochaines années

d'anticiper le futur transfert de notre commune dans le Canton du Jura. Ceci afin que la transition se passe de manière optimale et harmonieuse.

Concernant les demandes à proprement dites, le Conseil municipal, vous l'avez lu, vous demande d'accepter la première partie sous la forme demandée, puisque comme stipulé, les démarches sont en cours. Il vous demande d'accepter également la deuxième partie de la motion mais sous la forme moins contraignante du postulat, ceci afin de nous laisser le temps de faire un état des lieux et d'engager les demandes au cas par cas. Je vous remercie.

Mme la Présidente : Merci M. Pierre Sauvain. M. Cédric Erard, auteur de la motion.

De sa place, M. Cédric Erard accepte les propositions du Conseil municipal.

Mme la Présidente : La discussion continue. La discussion n'est pas demandée. La discussion est close.

VOTE (à main levée)

A l'unanimité, la première partie de l'intervention parlementaires No 1765 – MO 720 est acceptée sous la forme de motion.

VOTE (à main levée)

A l'unanimité, la deuxième partie de l'intervention parlementaires No 1765 – MO 720 est acceptée sous la forme du postulat.

13. Réponse du Conseil municipal à la motion urgente de M. Léonard Paget intitulée : « Crise énergétique – Renoncer à installer les décorations de Noël énergivores cette année » (No 1780 – MO 722)

La motion demande au Conseil municipal de renoncer cette année à installer toutes les décorations de Noël, qui consomment de l'énergie.

Le Conseil municipal est conscient des impératifs posés par la situation énergétique actuelle. En ce sens, il a constitué un groupe de travail interdisciplinaire chargé de la mise en œuvre de mesures d'économie et de l'anticipation d'un dispositif préparatoire en vue d'une éventuelle crise.

Pour en revenir plus spécifiquement au thème abordé par la motion, le Conseil de Ville est informé que lors sa séance du 4 octobre 2022, le Conseil municipal a décidé de renoncer à l'éclairage de Noël habituel en ville.

Toutefois, afin de conserver un signe symbolique, la décoration d'un sapin de Noël devant l'ancienne Coop (carrefour du Suisse) sera maintenue, du 6 décembre 2022 au 6 janvier 2023 (illumination de 18 h à 23 h).

Compte tenu de ce qui précède, le Conseil municipal invite le Conseil de Ville à **accepter la motion, à la considérer comme étant partiellement réalisée et à la classer.**

M. Karim Bortolussi, rapporteur du Conseil municipal. Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs. La commune est effectivement attentive aux économies d'énergie et bien sûr elle prend le pas d'une majorité de communes suisses dans la gestion des illuminations de Noël. Elle espère ainsi montrer l'exemple auprès de ses concitoyens afin que ceux-ci jouent également le jeu. Pour le reste, je confirme en tout point la réponse du Conseil municipal s'agissant des décorations de Noël. Vous avez d'ailleurs pu constater ce soir l'illumination de

l'arbre devant l'ancienne Coop, et pour celles et ceux que ça intéresse, sachez que la consommation estimée sur la période d'environ un mois est équivalente à 100 kw/h, donc valeur bien moins importante que la puissance consommée par nos différentes machines à café sur la même période. Dès lors nous vous demandons de bien vouloir accepter cette motion en la classant et en la considérant comme partiellement réalisée. Merci.

Mme la Présidente : Merci M. Karim Bortolussi. M. Léonard Paget, auteur de la motion.

M. Léonard Paget : Merci Madame la Présidente. Je n'ai rien de spécial à ajouter, tant mieux si ça a déjà été fait. On peut se poser la question de la nécessité d'un sapin avec des lumières, mais s'il ne reste pas allumé toute la nuit c'est tant mieux. Merci.

Mme la Présidente : Merci M. Léonard Paget. La discussion continue. La discussion n'est plus demandée. La discussion est close.

VOTE (à main levée)

A l'unanimité, la motion No 1780 – MO 722 est acceptée, considérée comme étant partiellement réalisée et classée.

14. Réponse du Conseil municipal à la motion de M. Léonard Paget intitulée : « Crise énergétique – Limiter les éclairages publics la nuit » (No 1782 – MO 723)

La motion charge le Conseil municipal d'éteindre les lampadaires et différents éclairages publics durant la nuit en raison de la crise énergétique.

Une réponse à une intervention parlementaire similaire du PLR intitulée « un éclairage public éco-responsable » (N° 1603 – MO 644) a déjà été donnée en 2019.

Il n'est pas prévu que la Municipalité éteigne l'éclairage public puisque les passages pour piétons, par obligation cantonale, doivent rester éclairés. De plus, l'architecture du réseau ainsi que la technologie y relative ne permettent pas de sélectionner des zones à éteindre.

De la sorte, une extinction de l'éclairage public concernerait l'ensemble du territoire communal, y compris celui se situant aux abords des passages pour piétons, ce qui est illégal.

Depuis la réponse du Conseil municipal de 2019, des éclairages dynamiques, proposant une baisse de l'intensité lumineuse, ont été installés :

- Quartier : Combattes – Fin Lépine ;
- Quartier : Crêt - Mercier – Tilleuls – Bosquets – Sous-Raimeux ;
- Quartier : Cerisiers – Beauregard – Levant – Est.

Sont prévus, fin 2022 - début 2023 :

- Depuis le Ch. de la Chapelle, toute la partie gauche de la rue Petit-Val (Courtine jusqu'à Rouge-Champs).

Ces derniers éclairages seront munis d'une carte SIM intégrée, ce qui permettra de les commander à partir d'un ordinateur.

A noter que pour 2021, l'éclairage public sur le territoire communal représente 1.06 % de la totalité de l'énergie consommée, soit 522'516 kWh.

Compte tenu de ce qui précède, le Conseil municipal invite le Conseil de Ville **à rejeter la motion.**

M. Karim Bortolussi, rapporteur du Conseil municipal. Mesdames et Messieurs, Madame la Présidente. Encore une fois je confirme en tout point le contenu de la réponse rédigée par le Conseil municipal. Je précise encore que nous avons déjà donné réponse à un sujet identique en début de législature. Le Conseil de Ville avait par ailleurs validé la proposition du Conseil municipal de ne pas entrer en matière sur l'extinction de l'éclairage public.

A l'heure actuelle les efforts fournis par les Services Industriels vont dans le bon sens avec le déploiement d'un éclairage dynamique dans plusieurs quartiers. Vous avez une liste d'ailleurs qui vous est soumise. Et d'ailleurs le retour des usagers est plutôt positif, usagers qui vivent dans ces quartiers où est déployé ce type d'éclairage public. En outre vous avez pu aussi constater que la part de la consommation de l'éclairage public est marginale par rapport à l'ensemble puisqu'elle représente moins de 2% de la totalité de l'énergie consommée sur notre territoire.

Donc en conclusion je vous invite à rejoindre l'avis du Conseil municipal en rejetant la motion. Merci.

Mme la Présidente : Merci M. Karim Bortolussi. M. Léonard Paget, auteur de la motion.

M. Léonard Paget : Merci Madame la Présidente. Alors je suis évidemment déçu de la prise de position de la part du Conseil municipal. On a des communes pas loin de chez nous, dans le même canton, qui ont franchi le cap, il y a eu le cas de Valbirse et St-Imier au mois de novembre, très récemment, et si on est capable d'investir dans des éclairages intelligents, on est tout à fait capable d'investir dans des travaux pour rendre certains quartiers qui sont excentrés éteignables la nuit. C'est vraiment plus une question de volonté politique que de limite architecturale.

J'ai juste deux choses à ajouter. Vous avez dit qu'on avait consommé env. 500'000 kwh, mais on ne sait pas combien d'argent ça représente, j'étais curieux de savoir.

Et il y a l'Union des villes suisse qui a publié en septembre une liste de recommandations pour des économies d'énergie, et j'aimerais savoir si le Conseil municipal en avait pris connaissance et s'il pense prendre des mesures supplémentaires allant dans ce sens ? Merci.

Mme la Présidente : Merci M. Léonard Paget. Est-ce que quelqu'un veut répondre ? M. Karim Bortolussi.

M. Karim Bortolussi : M. Paget effectivement donc plusieurs communes ont passé le cap, comme on peut le dire donc elles ont éteint l'éclairage public sur leur territoire. Aujourd'hui en ce qui nous concerne effectivement l'architecture ne nous permet pas d'éteindre qu'en partie finalement l'éclairage public sur le territoire, mais soit en totalité, ce qui est totalement illégal puisque nous devons maintenir notamment les passagers piétonniers accessibles finalement par l'éclairage public.

Maintenant, ce qu'on constate aussi, c'est un effet inverse, c'est-à-dire que dans certaines communes où l'éclairage public est totalement restreint, totalement éteint, et bien il existe aussi des réflexes qui sont faits par les privés, qui installent eux-mêmes des éclairages chez eux pour avoir suffisamment de lumière. Donc vous voyez qu'on entre aussi parfois dans un comportement de non-sens. Pour nous c'est plus important de continuer à développer cet éclairage dynamique de cette sorte et puis vous l'aurez vu, avec une part de consommation relativement marginale par rapport à l'ensemble.

Maintenant au niveau des chiffres, effectivement je ne les connais pas comme ça dans les détails. Il faudrait faire un calcul que vous réaliserez très facilement avec les chiffres complets de l'énergie consommée sur le territoire communal et puis une simple règle de trois vous permettra de trouver le chiffre exact.

Et puis vous aviez encore une question mais je ne me souviens plus laquelle. L'Union des Villes suisses nous propose effectivement beaucoup de solutions, beaucoup de pistes à étudier. Ces pistes effectivement elles sont remontées dans notre Groupe énergie et puis c'est clair que certaines d'entre elles nécessitent un suivi approfondi. Pour l'instant nous

sommes satisfaits de comment l'éclairage public est développé en ville de Moutier et nous allons poursuivre sur cette voie-là. Merci.

Mme la Présidente : Merci M. Karim Bortolussi. La discussion continue. M. Francis Pellaton.

M. Francis Pellaton : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Je suis tout à fait conscient qu'il faut économiser l'énergie. Je suis venu ici c'est uniquement pour vous dire, je crois que personne ici dans la salle n'est au courant, dans les années 60-65, la commune de Moutier éteignait déjà à ce moment-là par économie un candélabre sur deux si ce n'était pas plus. Par contre il y avait deux patrouilles de police, à pied, bien entendu. Un de la Police cantonale et un de la Police municipale, qui faisaient le tour, un qui était dans le nord de la ville et l'autre dans le sud de la ville.

Mme la Présidente : Merci M. Francis Pellaton. La discussion continue. La discussion n'est plus demandée. La discussion est close.

VOTE (à main levée)

Par 25 voix contre 8, la motion No 1782 – MO 723 est rejetée.

15. Réponse du Conseil municipal à l'interpellation de M. Léonard Paget intitulée : « Inflation, augmentation de salaire pour les employé(e)s communaux ? » (No 1775 – IN 504)

Le Conseil municipal fait sienne l'argumentation développée par l'auteur dans son introduction.

Ainsi, il a décidé de proposer au Conseil de Ville, conjointement à l'examen sur le projet de budget 2023, une proposition d'adaptation salariale, consistant en l'octroi d'une partie du renchérissement aux collaboratrices et collaborateurs de la Municipalité.

Les réponses suivantes sont données aux questions posées :

- **Le Conseil Communal envisage-il une augmentation des salaires pour les employé(e)s communaux telle que proposée par Guy Parmelin ?**
Le Conseil municipal propose une augmentation des salaires pour l'année 2023.
- **Dans quelle mesure celle-ci serait possible en fonction des finances communales ?**
La proposition soumise au Conseil de Ville porte sur l'attribution d'un renchérissement de 2 %, sur les 2,8 % enregistrés par rapport à l'indice retenu lors du dernier renchérissement (année 2009). Cette proposition, dont le coût est de quelque Fr. 158'000.—, a été examinée dans le cadre de l'élaboration du budget communal 2023 et est préavisée favorablement par la Commission des finances. Elle permet, globalement, de respecter les contraintes fixées par les dispositions cantonales imposant la reconstitution d'une fortune comptable en 2027. Le 0.8% restant sera octroyé lors des prochains exercices, si la situation le permet.
- **Au vu de l'inflation actuelle, le Conseil Communal juge-il nécessaire de prendre des mesures pour le bien de ses salarié(e)s ?**
Le Conseil municipal juge nécessaire de prendre des mesures pour le bien des employées et des employés communaux. En ce sens, outre la proposition citée ci-dessus, il a notamment mis en œuvre une politique permettant davantage de flexibilité dans les horaires et a arrêté des dispositions permettant le recours au télétravail.

- **Si non, quelles autres mesures pourrait proposer le Conseil Communal pour aider les employé(e) communaux face à cette crise ?**

Comme mesure, le Conseil municipal préconise l'octroi partiel du renchérissement.

M. Marcel Winistoerfer, rapporteur du Conseil municipal. Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Votre interpellation, Monsieur Paget, rejoint de fait le point 8 de l'ordre du jour proposé ce soir. L'octroi du renchérissement décidé tout à l'heure répond en partie du moins à vos préoccupations qui sont je vous le concède, très honorables et justes. Pour le reste les réponses à chacune de vos interrogations complètent le message du Conseil municipal. Merci de votre attention.

Mme la Présidente : Merci M. Marcel Winistoerfer. M. Léonard Paget, auteur de l'interpellation, êtes-vous satisfait ou non satisfait de la réponse donnée ?

De sa place, M. Léonard Paget se déclare satisfait de la réponse.

16. Réponse du Conseil municipal à la question écrite de Mme Marina Zuber (PSA) intitulée : « Hausse du prix de l'électricité – Usagers prévôtois pénalisés ? » (No 1779 – QU 405)

Le Conseil municipal répond de la manière suivante aux questions posées par l'auteur de l'intervention parlementaire :

1. Les données chiffrées figurant sur le site de la RTS sont-elles correctes ?

Les données publiées par la RTS sont correctes et correspondent à la réalité pour 2023.

Les SIM ont joint une annexe à la facture trimestrielle de fin septembre mentionnant effectivement une augmentation moyenne entre 25% et 35% pour la clientèle. Ainsi, le prix moyen d'un kilowattheure en 2023 sera de 30 ct/kWh pour les ménages prévôtois.

Il est à relever que l'augmentation du prix de l'électricité pour Moutier se situe dans la moyenne nationale. Par le passé, le prix de l'énergie était inférieur à Moutier que dans les communes voisines (voir comparatif sur le site internet de la Commission fédérale de l'électricité).

2. Comment expliquer que les Prévôtois verront leur facture d'électricité augmenter de plus d'un quart alors que la hausse est très inférieure (1,5%) dans de nombreuses communes de la région ?

La société BKW fournit du courant issu de ses propres centrales. Elle est donc moins dépendante du prix du marché de l'électricité que d'autres entreprises d'électricité qui se procurent du courant sur le marché, comme c'est le cas de la société SACEN SA.

3. Quel est le plan d'action du Conseil municipal pour amortir cette hausse des prix et aider les consommateurs prévôtois à y faire face ?

Diverses mesures ont déjà été introduites : informations dans l'annexe de facture, sur le site internet de la commune et des SIM, constitution d'un groupe pluridisciplinaire pour les économies d'énergie.

Les autorités municipales invitent les citoyennes et citoyens à prendre toutes les mesures possibles.

Mme la Présidente : Madame Marina Zuber, êtes-vous satisfaite ou non satisfaite de la réponse donnée ?

De sa place, Mme Marina Zuber se déclare satisfaite de la réponse.

17. Transfert de la Commune de Moutier à la République et Canton du Jura

M. Valentin Zuber, rapporteur du Conseil municipal. Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs. L'année 2023 sera sans aucun doute une année décisive dans le cadre du transfert puisqu'elle coïncidera avec la mise en œuvre je dirais vraiment de la phase concrète du transfert qui devrait suivre avec plus précisément l'enjeu du concordat qui sera bien évidemment au centre de cette année politique.

J'en profite aussi pour féliciter chaleureusement toutes les personnes qui seront nouvellement élues dans les autorités prévôtoises et qui auront à charge, notamment, de rejoindre la Commission spéciale mixte puisque vous le savez cette commission interparlementaire verra sa délégation prévôtoise être à nouveau recomposée, et j'engage bien évidemment tous les partis à jouer le jeu pour développer cette commission qui sera d'une importante utilité lors de cette prochaine législature.

Sur le front du transfert, plus en détails, vous avez sans doute pris connaissance d'un article récent dans la presse qui concerne le CRISM et donc j'aimerais pouvoir développer oralement ici quelques éléments concernant les services de secours à Moutier et donc la prochaine couronne. Pour rappel, l'ensemble des communes du Conseil intercommunal du Grand Val ainsi que la Municipalité de Moutier ont écrit un courrier commun à l'AIB, l'Assurance immobilière de Berne, plus précisément à M. Peter Frick, chef des sapeurs-pompiers du canton de Berne. Le but de l'opération était de clarifier la future situation du centre de renfort et donc la sécurité des citoyennes et citoyens de l'ensemble de la Prévôté et ce à l'issue du transfert.

Après plusieurs rappels de la part de notre chef de projet, le colonel Frick a enfin daigné répondre à cette requête commune, presque deux mois plus tard, soit il y a quelques jours à peine. Dans son courrier laconique et lacunaire, l'AIB nous explique qu'elle refuse tout simplement d'entrer en matière sur cette demande de réunion, que tout a déjà été décidé et que, comble de provocation, la date de la nouvelle organisation des services de secours aurait lieu le 1er janvier 2025.

On l'aura compris, cette façon de procéder unilatérale est au mieux maladroite, au pire compromettante pour la qualité de l'organisation des secours dans la région. Evidemment, le Conseil municipal, pour ce qui le concerne, a déjà pris les devants et des contacts se multiplient pour faire entendre raison à l'AIB. L'objectif affiché est bien évidemment de maintenir en l'état ce qui fonctionne parfaitement au niveau des tâches dites cantonales (le Centre de renfort), et tout particulièrement pour les secours en cas d'accident grave de la circulation.

Dans le pire des scénarios, si le CRISM est dépossédé unilatéralement de ses compétences, il faut savoir que ce sont les pompiers du CRISM à Delémont qui seront amenés à intervenir en soutien à Moutier, soit la porte à côté. Mais si un grave accident de la circulation se produit au versant sud du Béclet par exemple, ce sont les pompiers de Tramelan qui interviendraient au titre de centre de renfort. Comme déjà soulevé ici, ce qui s'apparente à un déclassement sécuritaire doit d'abord être dénoncé par les communes concernées, les communes de la couronne, auprès du canton concerné, soit le canton de Berne.

Toujours dans le cadre de ce dossier, je reviens une nouvelle fois sur l'interpellation no 490 de M. Julien Berthold. A la lumière des éléments nouveaux cités durant mon propos, et en particulier la non-entrée en matière du canton de Berne sur une réflexion intercantonale, la Municipalité s'active bien entendu à mettre en place un plan qui permettra de garantir la sécurité de l'ensemble de la population de la ville de Moutier à partir du 1er janvier 2025. Nous ne manquerons pas de vous entretenir à ce sujet à chaque fois que nous aurons de nouvelles informations.

Enfin, le Conseil municipal, dans un autre sujet, a pris connaissance avec satisfaction de la liste hospitalière 2023 dans le domaine des soins somatiques aigus et qui a été rendue

publique le 23 novembre dernier par la République et Canton du Jura. Pour rappel, cet outil de travail important permettra aux Jurassiennes et Jurassiens, d'ici le 1er janvier prochain, d'ici quelques jours donc, de bénéficier de prestations étendues, au nombre de 11 ici à l'hôpital de Moutier, preuve s'il en est que le Gouvernement jurassien tient à cette structure indissociable de notre ville. On notera enfin que cette liste sera évidemment réévaluée au moment où le transfert de la ville de Moutier sera effectif. A cet égard, le Conseil municipal fait pleinement confiance au Gouvernement jurassien dans le cadre de ce dossier complexe et émotionnel. Voilà pour les principaux éléments, je vous remercie toutes et tous de votre attention et reste bien entendu à votre disposition.

18. Information du Conseil municipal sur les affaires en suspens

Mme la Présidente : Il n'y a pas d'informations.

19. Communications

Interventions parlementaires déposées

- Motion urgente du Centre portant sur une modification du Règlement scolaire (No 1786 – MO 724)
- Interpellation du PCSI relative à la tarification du Centre de l'enfance (No 1785 – IN 508)

20. Questions orales

Personne ne s'est inscrit pour les questions orales.

21. Divers

Mme la Présidente : Mme Pauline Weiss et M. Jonas Girardin.

M. Jonas Girardin : Rebonsoir, promis c'est la dernière. Cette dernière séance de l'année est également la dernière séance, du moins sous les couleurs du Rauraque, de notre collègue Valentin Winistoerfer.

Valentin ne s'est pas représenté aux élections de cet automne et souhaite désormais se concentrer sur sa nouvelle vie de famille.

Élu pour la première fois il y a 8 ans, Valentin est rapidement devenu un pilier de notre mouvement, permettant au Rauraque de devenir une formation politique forte et qui compte au sein de notre Conseil de Ville. Le Rauraque a toujours pu compter sur Valentin, notamment durant les campagnes électorales et a toujours été une personne de bons conseils et capable de modérer nos positions parfois un peu trop tranchées. Valentin a également présidé avec classe et succès ce Conseil de Ville durant la tumultueuse année 2018.

Il s'agit également de la dernière séance de notre camarade Toni Carabotti. Véritable porte-parole de la jeunesse lors des votations sur le rattachement de Moutier au Canton du Jura, Toni a toujours su amener sa bonne dose d'humour et sa bonne humeur à nos campagnes électorales et à nos séances de préparation.

Avec les départs de Valentin et de Toni c'est aussi une page qui se tourne au sein du Rauraque.

L'ancienne et la nouvelle génération du Rauraque remercient vivement Valentin et Toni pour leur engagement au sein de notre mouvement de jeunes et leur souhaitent plein succès dans leurs futures activités. Merci à vous.

- APPLAUDISSEMENTS DANS LA SALLE -

Mme la Présidente : Merci M. Jonas Girardin. Mme Pauline Weiss.

Mme Pauline Weiss : Madame, Messieurs, Madame la Présidente. Danila ces quelques mots sont pour toi. Le PSA te remercie chaleureusement pour ton engagement, ton investissement pour la ville, pour les citoyens, tout ce que tu as fait pour tout le monde. Tu as présidé pendant une année ce Conseil de Ville et ça fait huit ans que tu es là, donc on te remercie pour tout et après on te remettra un petit cadeau pour ça pendant l'apéro. Merci et bon anniversaire.

- APPLAUDISSEMENTS DANS LA SALLE -

Mme la Présidente : Merci beaucoup Mme Pauline Weiss. M. Marcel Winistoerfer.

M. Marcel Winistoerfer : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Nous arriverons bientôt au terme d'une année 2022 marquée toujours par l'insaisissable Covid et la guerre en Ukraine. Chez nous, votre Conseil, après une série de démissions, a terminé la législature à peu près avec sa carrure habituelle. Je remercie encore de tout coeur celles et ceux qui par leur intérêt pour la chose publique ont permis ce rétablissement. Un tout grand merci aussi aux conseillères et conseillers du législatif et de l'exécutif qui s'arrêtent ce soir après des années de précieux services.

Aujourd'hui après de nouvelles élections, ce parlement, le vôtre de parlement, va retrouver une répartition toute partisane. Je ne peux que m'en féliciter. Moutier a besoin de toutes les forces vives pour faire face aux divers défis et ainsi prendre les meilleures orientations.

Un grand projet de société s'ouvre pour notre ville. Les Prévôtoises et Prévôtois disposent désormais d'une chance unique de dessiner leur avenir à leur image. Les années à venir s'annoncent passionnantes. Plusieurs étapes devront encore être accomplies jusqu'à ce que notre commune soit officiellement rattachée le 1^{er} janvier 2026 à son nouveau canton. Les cantons de Berne et du Jura doivent maintenant valider le concordat de transfert de notre commune.

C'est avec ces constats que je vous souhaite, à vous, mais aussi à vos familles et à vos proches de très belles fêtes et de vivre une année 2023 toute empreinte de santé, de paix, de joie, de lumière et de tendresse. Merci de votre attention.

- APPLAUDISSEMENTS DANS LA SALLE -

Mme la Présidente : Merci M. Marcel Winistoerfer. M. Julien Berthold.

M. Julien Berthold : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Je remercie le Conseil municipal d'avoir enfin répondu à ma question orale posée au mois de février dernier. A non c'était l'autre texte ça, preuve s'il en est que j'étais encore plein d'espoir. Cela commence à devenir une habitude. J'espérais avoir l'honneur de recevoir comme cadeau de fin d'année une réponse à ma question orale du mois de février. J'espère que le nouveau responsable du dicastère fera preuve de plus de professionnalisme et sera plus enclin à répondre aux interrogations des Conseillers de Ville que Monsieur Cléménçon. J'attendrai dès lors une réponse lors du prochain Conseil de Ville, j'espère.

Mme la Présidente : Merci M. Julien Berthold. Quelqu'un voulait répondre aujourd'hui ? Non.

On arrive gentiment au terme de ce Conseil de Ville et aussi de cette législature, donc je me permets encore de dire un petit mot pour vous, pour vous remercier, vous, Chers collègues, pour cette belle année, la sympathique ambiance qui a régné au sein du Conseil de Ville, la bonne entente aussi entre les personnes et le respect lors des séances.

Je vous remercie aussi pour votre tolérance face à mes petites erreurs. J'avais beaucoup à apprendre, j'ai beaucoup appris et j'ai eu vraiment beaucoup de plaisir à présider ce Conseil de Ville. Je quitte le Conseil de Ville avec un petit pincement au cœur mais vraiment avec un grand enrichissement.

Je tiens aussi à remercier la Chancellerie pour leur grand travail, notamment Virginie pour son immense soutien. Je remercie aussi tous mes collègues du Bureau, avec qui on a passé une année vraiment sympathique et j'ai une pensée spéciale aujourd'hui pour Philippe qui n'est pas là. Merci vraiment à vous pour cette très bonne collaboration. Et puis je souhaite à tous ceux qui continuent cette aventure ici au Conseil de Ville de prendre bien du plaisir sur la suite du chemin et à tous ceux qui ne continuent pas plein de succès pour la suite et leurs autres activités.

Je vous invite à partager encore un petit moment autour de l'apéro qui vous sera servi tout à l'heure là derrière et je finis par vous souhaiter de joyeuses fêtes de fin d'année et plein de bonheur à vous et à toute votre famille. Merci.

- APPLAUDISSEMENTS DANS LA SALLE -

La séance est levée à 21 h 23

Au nom du Conseil de Ville

La Présidente :

L'Adjointe au Chancelier

D. Sauvain

V. Simonin